

RAPPORT D'ACTIVITE SDIS 70



2014

Sommaire

	Pages
Présentation du SDIS 70	4-5
Les moyens financiers	6-7
Les infrastructures	8-9
Les moyens matériels	10-11
Les moyens humains	12-13
Le Service de Santé et de Secours Médical	14-15
La formation	16-18
L'activité physique et sportive	19
La planification opérationnelle	20-21
Les centres	22-23
L'activité opérationnelle	24-25
Les interventions marquantes	26-27
Le volet juridique	28-29
Les autres faits marquants	30-31

Rapport d'activité 2014

Conception

Directeur de la publication :
Colonel Fabrice Tailhardat

Responsable de la rédaction :
Sylvie Gheffini

Assistante de rédaction :
Véronique Jardel

Graphiste :
Stéphanie Boisson

Ce rapport d'activité a été réalisé en collaboration avec l'ensemble des groupements et services du SDIS 70

Photographies

Sylvie Gheffini
Stéphanie Boisson
Commandant Eric Morel
Maxime Pereira
Marc Loukachine

Impression :
Département de la Haute-Saône
en 2 000 exemplaires



François Hamet

Préfet de la Haute-Saône



Depuis plus de deux siècles, le corps des sapeurs-pompiers se dévoue auprès de nos concitoyens.

Si le cœur de son métier est la lutte contre les incendies, ses missions ont suivi le cours de l'Histoire et l'évolution de notre société.

Traversant les conflits, 2014 est à la fois l'année du centenaire du déclenchement de la guerre de 14-18 et les 70 ans du débarquement des forces alliées en Normandie, les sapeurs-pompiers se sont distingués auprès de leurs frères d'armes comme soldats ou résistants et toujours au plus près des français.

Acteurs de la reconstruction après les guerres, ils ont modernisé et acquis des compétences aiguës dans des secteurs aussi variés que la prévention des risques, les interventions dans les situations et milieux périlleux, la gestion des crises.

Désormais chaque année, les sapeurs-pompiers sont appelés partout dans le monde à secourir les victimes de catastrophes naturelles ou d'attentats. L'expertise de la France en ce domaine est internationalement reconnue.

Le SDIS 70 n'est pas en reste et l'actualité en a donné de nombreux exemples :

- la création et la mise en œuvre d'un des rares véhicules de la zone Est de transport des malades du virus Ebola,
- l'intervention très récente d'un médecin sapeur-pompier auprès des victimes du tremblement de terre au Népal,
- ou encore, l'assistance de ce grand événement mondial qu'était l'arrivée, le 14 juillet 2014, de l'étape du Tour de France avec 180 sapeurs-pompiers et 80 véhicules engagés.

Ouvert sur les autres, sur la modernité et sur le monde comme peut l'être ce beau département de la Haute-Saône, le SDIS 70 est aussi l'un des mieux gérés et des plus opérationnels. Les premières conclusions des inspections générales menées à la fin de l'année 2014 ont mis en évidence la qualité des hommes qui constituent le corps des sapeurs-pompiers de notre département.

En ces temps difficiles, à ce courage quotidien et à ce dévouement sans faille, l'écho de la pensée d'André Malraux rappelle que « Le sacrifice est le seul domaine aussi fort que celui du mal ».

Le don de soi participe, quelle qu'en soit l'intensité, à l'adoucissement de la vie de nos concitoyens et le SDIS en est, sans nul doute, l'un des plus nobles outils.



Robert Morlot

Président du SDIS

2014 s'est révélée être une année particulièrement dense. Ainsi, si sur le terrain, les sapeurs-pompiers ont dû faire face à une augmentation de l'activité opérationnelle qui s'est traduite par une hausse de 10,7 % du nombre des interventions, à l'Etat-major, les personnels ont eu à gérer, parallèlement à leurs missions habituelles, des événements particuliers comme la préparation du rassemblement technique régional des JSP, la sécurité d'une étape du Tour de France, l'organisation des élections du personnel et du Conseil d'Administration du SDIS ou encore l'accueil de 2 missions d'inspection de l'IGA et de la DGSCGC.

Ces deux inspections, qui sont intervenues en fin d'année, ont généré un travail particulièrement conséquent dans l'ensemble des groupements.

Si les inspecteurs de l'IGA et de la DGSCGC n'ont pas encore communiqué les rapports de ces deux inspections, ils n'ont pas manqué, dès leur arrivée, de souligner la qualité des documents transmis et la « culture de l'écrit » de l'établissement. J'ai été particulièrement touché et satisfait de la teneur de leurs propos que l'on doit au professionnalisme et à l'engagement de chacun des agents du SDIS.

Il est certain que, dans les mois à venir, les groupements seront à nouveau sollicités pour prendre en compte les observations formulées dans les rapports d'inspection. Cela se traduira, par exemple, par une mise à jour du SDACR qui devra nécessairement être mis en œuvre dans le respect des contraintes budgétaires de l'établissement.

Dans un autre registre, je ne peux que me réjouir du franc succès rencontré par les réunions des élus organisées, à l'automne, dans les centres du corps départemental auxquelles ont pris part quelques 491 élus et 355 communes. A cette occasion, les chefs de centre ont rappelé aux maires leur rôle en matière de sécurité et leurs obligations en matière de défense incendie, une initiative particulièrement appréciée par les nouveaux élus.

En Haute-Saône, 45 sapeurs-pompiers volontaires sont des agents communaux. Ces chiffres pourraient être encore plus importants. Chaque maire doit avoir à cœur d'encourager la souscription d'engagement de sapeurs-pompiers volontaires au sein de ses effectifs.

Pour assurer la pérennité du volontariat, chacun d'entre nous a son rôle à jouer. C'est l'un des messages forts que l'ensemble des chefs de centre ont fait passer lors de ces réunions. C'est aussi l'idée générale que sous-tend le plan d'actions pour le volontariat que le préfet, les présidents de l'AMF et de l'AMR, le président du Conseil général, le président de l'UDSP 70 et moi-même avons signé le 3 décembre 2014. La mise en œuvre de ce plan figure d'ailleurs au premier rang des grands projets que devra mener à bien l'établissement au cours de l'année 2015.

Les chiffres clés

243 033

c'est le nombre d'habitants que compte le département, soit une densité de 45 habitants / km².

103

c'est le nombre de centres d'incendie et de secours répartis sur tout le département de la Haute-Saône. Le corps départemental compte 26 centres.

105

c'est le nombre de sapeurs-pompiers professionnels répartis dans les 5 CIP et à la direction.

1 748

c'est le nombre total de sapeurs-pompiers volontaires en Haute-Saône. Les sapeurs-pompiers des corps communaux représentent 50 % de ces effectifs.

30

c'est le nombre de personnels administratifs et techniques au SDIS 70.

17 741

c'est le nombre d'interventions réalisées par les sapeurs-pompiers haut-saônois en 2014.

171 328 (+1%)

c'est le nombre de communications téléphoniques gérées annuellement par le CTA / CODIS (soit 469 / jour).

22

c'est le nombre d'élus membres titulaires siégeant au conseil d'administration.

3 868

c'est le nombre de courriers "papier" traités en 2014. Ces derniers sont de plus en plus supplantés par les mails.

84

c'est le nombre de délibérations votées en 2014 au cours de 4 réunions du conseil d'administration et de 7 réunions du bureau.

18 944 075 €

c'est le budget du SDIS 70 pour 2014, dont 12 444 996 € dévolus aux dépenses de fonctionnement.

46,47 €

c'est le coût de la sécurité en Haute-Saône par an et par habitant.

7,60 €

c'est le taux de base de vacation horaire d'un SPV depuis le 1^{er} janvier 2014.

296

c'est le nombre d'engins détenus par le SDIS 70.

366

c'est le nombre de réparations réalisées par le service « entretien du parc ».

Présentation du SDIS 70

Le SDIS 70, un établissement public autonome

Le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône est un établissement public autonome. Il constitue l'entité administrative chargée de gérer les moyens en personnel et en matériel affectés aux différents centres de secours du département.



Le SDIS 70, un établissement bicéphale

La gestion opérationnelle de l'établissement est placée sous l'autorité du préfet et des maires dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs.

La gestion administrative et financière de l'établissement est placée sous l'autorité du président du conseil d'administration composé de 22 membres élus parmi les conseillers généraux, les présidents d'EPCI et les maires.



Monsieur Robert MORLOT, président du SDIS, Monsieur Yves KRATTINGER, président du Conseil général de la Haute-Saône et Monsieur François HAMET, préfet de la Haute-Saône.

Le SDIS 70, des missions nombreuses

Le SDIS assure la prévention, la protection et la lutte contre l'incendie.

Il participe également :

- à la prévention et l'évaluation des risques de la sécurité civile,
- à la protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- à la préparation des mesures de sauvetage et d'organisation des moyens de secours,
- au secours d'urgence aux victimes et à leur évacuation.

Le SDIS 70 effectue également des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de ses missions de service public, des interventions pour lesquelles il peut demander aux bénéficiaires une participation aux frais (destruction de nids de guêpes, conduite de véhicules légers médicalisés...).



2014, année d'élections du CASDIS

Suite aux élections municipales de mars 2014, le conseil d'administration du SDIS 70 a été partiellement renouvelé, notamment les représentants des maires et des présidents d'EPCI.

Le secrétariat de direction a été chargé, en collaboration avec le service « personnel », d'organiser les élections auxquelles les 448 maires du département et les 16 présidents d'EPCI ayant la compétence « incendie » ont été appelés à participer. Ces derniers avaient jusqu'au 6 juin pour voter par correspondance avant la réunion de la commission de recensement des votes qui a eu lieu le 12 juin.

Le nouveau conseil d'administration a officiellement été installé le 25 juin 2014.

Ce dernier est composé de 22 membres titulaires (16 conseillers généraux, 5 maires et 1 président d'établissement public de coopération intercommunale) et d'autant de membres suppléants. En Haute-Saône, le Président du Conseil général, qui est président de droit du SDIS, a choisi de déléguer la présidence à un conseiller général. Le Préfet est membre de droit.

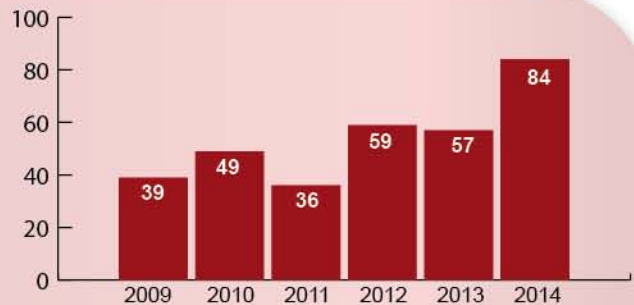
Le directeur départemental des services d'incendie et secours, le médecin-chef des sapeurs-pompiers, le président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, ainsi que 8 représentants des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires (4 titulaires et 4 volontaires), ont une voix consultative au sein du conseil d'administration.

La séance d'installation du 25 juin a également été l'occasion de procéder à l'élection ou à la nomination (selon les instances) des membres du bureau du CASDIS, des commissions des finances, des équipements et des infrastructures, du personnel, de la commission d'appel d'offres, des commissions de réforme, du CCDSPV, de la commission administrative paritaire (CAP) de catégorie C des sapeurs-pompiers professionnels, du comité technique et du CHSCT.



Le conseil d'administration du SDIS règle, par ses délibérations, les affaires relatives à l'administration de l'établissement.

Ci-contre, l'histogramme présentant l'évolution du nombre de délibérations prises lors des réunions du conseil d'administration ou de son bureau.



2014, le SDIS a accueilli deux missions d'inspection

Une mission de l'Inspection Générale de l'Administration (IGA), réalisée avec le concours de l'Inspection de la Défense et de la Sécurité Civiles (IDSC), s'est déplacée en Haute-Saône, du 3 au 7 novembre, afin d'évaluer le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Celle-ci s'inscrivait dans le cadre de la mission permanente d'évaluation des SDIS, mise en place au début de l'année 2012 à la demande du ministre de l'Intérieur, et ceci conformément au Code de la sécurité intérieure. Elle a vocation, au-delà des traditionnels domaines fonctionnels et techniques de l'activité du SDIS, à traiter des aspects institutionnels et à évaluer, dans toutes ses dimensions, le service rendu par l'établissement (pertinence, qualité, efficacité).

Dans cet esprit, la mission a porté un regard approfondi sur les thématiques

telles que la gouvernance du SDIS, ses condi-

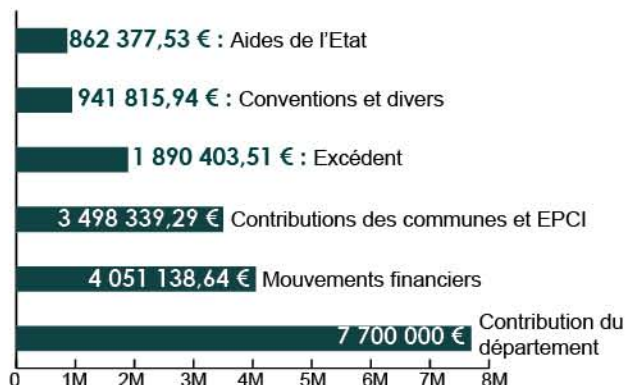
tions de fonctionnement et de management, le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), l'adéquation des moyens aux missions, le maillage territorial, les mutualisations, le secours à personne, la maîtrise de la demande exprimée par les usagers et leur sensibilisation aux risques, le volontariat, les relations entre le SDIS et les associations de sapeurs-pompiers.

Cette inspection a été suivie, deux semaines plus tard, par une inspection de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises. Pour mémoire, la dernière inspection de la DGSCGC avait eu lieu en décembre 2008. Au cours du premier semestre 2015, le président du SDIS devrait se voir remettre le rapport de cette dernière inspection, tandis que le rapport de l'IGA sera transmis au Président du Conseil général. Le préfet sera, lui, destinataire des deux rapports.

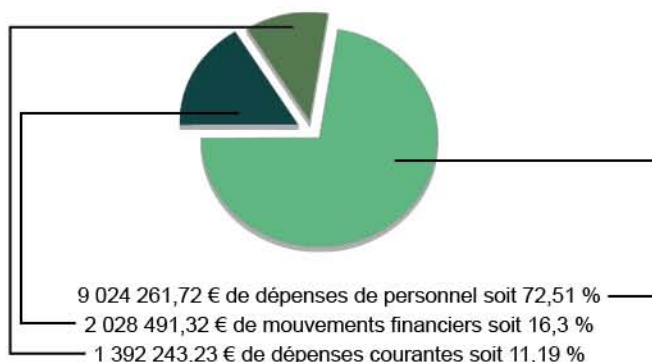


Les moyens financiers

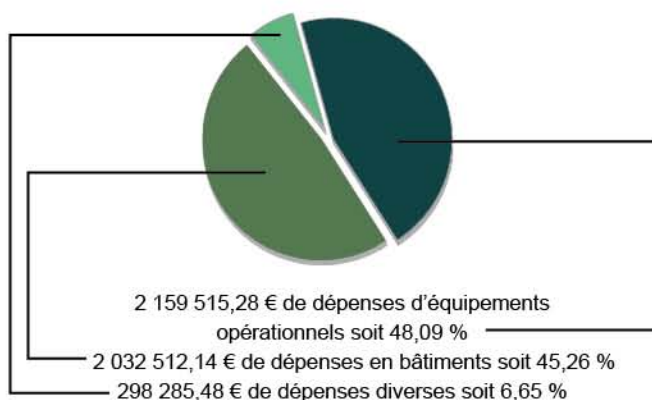
Les résultats 2014 : 18 944 074,91 €



Les dépenses de fonctionnement 2014 : 12 444 996,27 €



Les dépenses d'investissement 2014 : 4 490 312,90 €



Les orientations 2015

- En 2015, le budget sera globalement en baisse de 1,80 %.
- Le budget se caractérisera par une légère diminution des dépenses de fonctionnement de 0,5% et de 3 % pour l'autofinancement.
- La baisse du fonds de roulement va se poursuivre en 2015.

2014, les actions de mutualisation en lien avec le Conseil général se développent

2014 s'est révélée être une année fructueuse en matière de mutualisation entre les deux collectivités.

D'une part, en application des dispositions de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 sur la modernisation de la sécurité civile, une nouvelle convention définissant les relations entre le Conseil général et le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la période 2014-2016 a été signée le 31 janvier. Cette convention, dont les termes ont été rédigés conjointement par les deux collectivités, prévoit des voies de mutualisation et de partenariat renforcés à développer tant sur des fonctions support (garage, informatique...) que pour des missions partagées (veille sanitaire, hygiène et sécurité, interventions auprès des personnes âgées...). A ce titre, la convention s'inscrit pleinement dans la politique générale de mutualisation prônée par le gouvernement, mais également préconisée par la Cour des Comptes dans son rapport sur « la mutualisation des moyens départementaux de la sécurité civile » de septembre 2013.

D'autre part, en matière de marchés publics, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, le Département de la Haute-Saône et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.), devant tous trois renouveler leur marché public de prestations de nettoyage des locaux, ont convenu de constituer un groupement de commandes pour cette prestation, permettant ainsi à ses membres de réaliser des économies d'échelle.

Parallèlement, suite à la libéralisation du marché du gaz et à l'adoption de la loi « Hamon » du 17 mars 2014 relative à la consommation et à l'ouverture du marché du gaz de manière échelonnée selon le niveau de consommation, l'établissement s'est engagé, avec le Conseil général, au sein de la seconde vague d'achat groupé de gaz naturel lancée par la centrale d'achat public UGAP. Cette solution permet de réaliser de substantielles économies. Ce marché prendra effet à l'échéance

des marchés actuels avec GDF Suez, c'est-à-dire en décembre 2015 pour l'Etat-major et en juillet 2015 pour les autres sites du SDIS.



2014, le processus de dématérialisation totalement réalisé

Le processus de dématérialisation des procédures comptables, engagé en 2013, est pleinement opérationnel depuis le 1^{er} mai 2014.

Désormais, tous les échanges de pièces (mandats, titres, pièces justificatives, pièces de marché...) se font par le biais de la télétransmission via des flux informatiques.

La mise en place d'un parapheur électronique permet même, depuis cette année, la signature numérique des pièces comptables.

Cette dématérialisation totale a déjà démontré tout son intérêt, puisqu'elle fluidifie les transmissions entre le SDIS et la paierie départementale. L'archivage informatique qui en découle permet également une classification plus efficace de tous les documents.

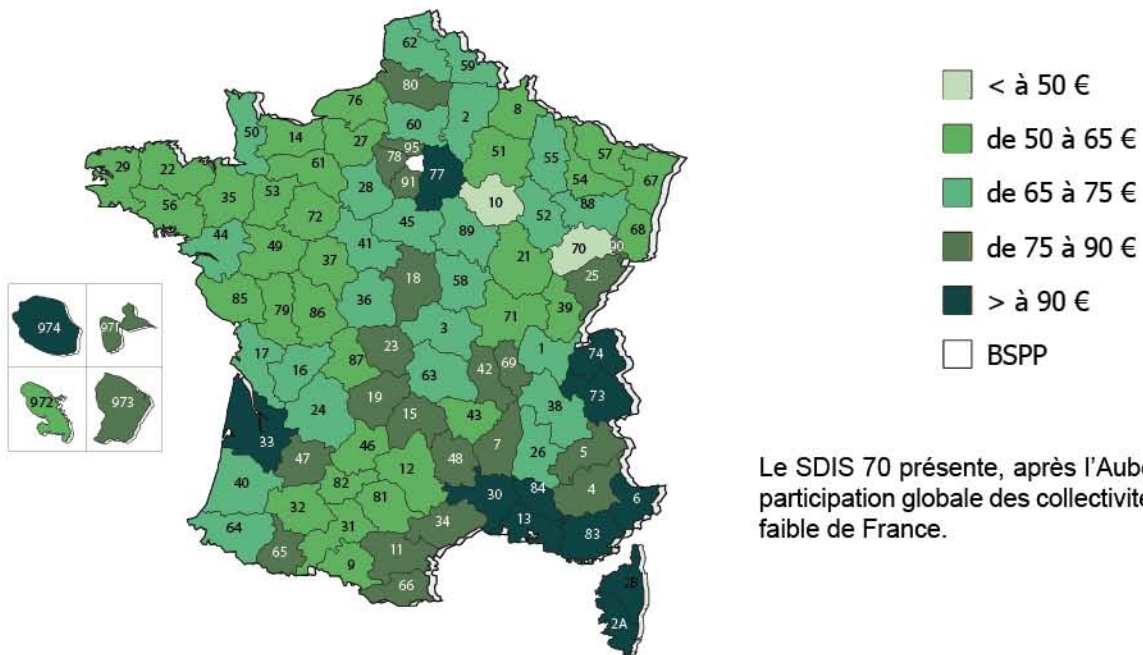
En revanche, ce dispositif impose un formalisme plus contraignant. Les pièces justificatives des mandats et des titres (devis, bons de commande, documents de marchés publics...) doivent, en effet, être élaborées avec une grande rigueur dans la mesure où un flux transmis ne peut pas être modifié ultérieurement.

Les services de la paierie vérifient donc d'autant plus strictement toutes les pièces télétransmises susceptibles, par la suite, d'être consultées et contrôlées par la chambre régionale des comptes.



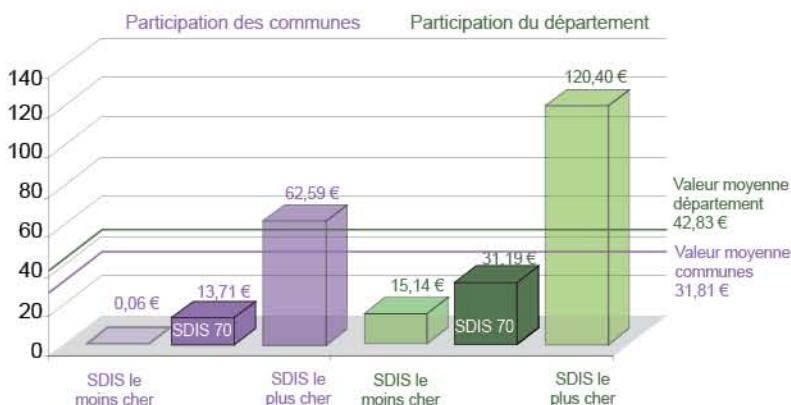
L'établissement par rapport aux autres SDIS

Participation globale des collectivités

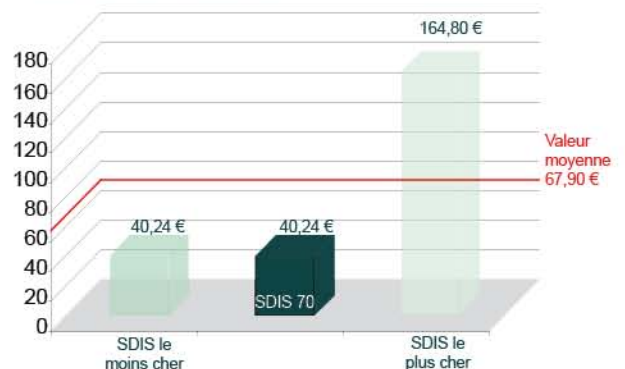


Le SDIS 70 présente, après l'Aube (10), la participation globale des collectivités la plus faible de France.

Participation au financement des SDIS (coût en euros / habitant)



Le SDIS 70 présente les dépenses de fonctionnement par habitant les plus faibles de France.



En 2014, le SDIS 70 s'est vu décerner la note de **19,1 / 20** au titre de l'indice de la qualité des comptes locaux (IQCL), mesuré chaque année par la Direction générale des Finances Publiques.

Les infrastructures

Les réalisations 2014

Centre	Nature des travaux	Montant
CIP Luxeuil	Réfection de l'étanchéité d'une toiture terrasse	13 800 €
CI Champlitte	Suppression d'une ancienne cuve fuel de 10 000 litres enterrée Installation de prises pour les engins dans la remise	4 800 €
CI Fretigney	Création d'une terrasse et de son accès Mise aux normes de la chaufferie	12 000 €
CIP Héricourt	Réhabilitation complète des blocs sanitaires collectifs et des dégagements Remplacement des volets roulants dans les chambres	52 000 €
CI Autrey lès Gray	Réhabilitation de la zone administrative Création d'une zone de nettoyage sanitaire Remplacement d'un chauffage dans la remise	33 000 €

2014, deux nouvelles casernes inaugurées

La caserne de Gy, inaugurée le 2 juin 2014 et celle de Marnay (dont l'inauguration a été réalisée une semaine plus tard), constituent les deux premières réalisations achevées du nouveau plan de construction acté en 2013. Destiné à remettre à niveau la totalité du parc immobilier, ce dernier prévoit aussi la construction de nouvelles casernes à Jussey, Port sur Saône et Saint-Loup, ainsi que la restructuration du centre de Vesoul.

La caserne de Gy a été érigée sur un terrain de 40 ares, gracieusement cédé par la commune. 14 entreprises, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture Bergeret, ont participé à l'édification de ce nouveau centre de 480 m² qui comprend une zone administrative de 180 m² et une zone de remisage de 300 m² comportant 5 travées de véhicules. Le budget global pour sa construction se porte à 656 000 euros TTC.

La caserne de Marnay a, quant à elle, été construite sur un terrain également cédé par la commune d'une superficie de 27 ares. Sa réalisation, confiée au même maître d'œuvre, a nécessité 9 mois de travaux confiés à 14 entreprises retenues dans le cadre d'un marché de travaux pour un montant total de 650 000 euros TTC. Les pompiers marnaysiens disposent dorénavant d'un centre de près de 500 m², qui comprend également une zone administrative de 200 m² et une zone de remisage de 300 m² comportant 5 travées de véhicules.

C I G Y



C I M A R N A Y



2014, la première tranche de travaux de la caserne de Vesoul achevée

Votés dans le cadre du budget primitif de 2013 pour un montant de 960 000 euros, ces travaux prévoyaient, d'une part, une extension de 250 m² du bâtiment hébergement/administratif pour y accueillir les formations et les réunions des personnels du centre et, d'autre part, la déconstruction d'une remise annexe de 700 m² menaçant ruine, puis sa reconstruction en conservant des surfaces identiques. Celle-ci permettra de stationner 6 poids lourds (avec possibilité de dépose et de stationnement de cellules) et 10 véhicules type utilitaire. Elle accueillera également des véhicules à faible sollicitation. Elle dispose enfin d'une aire de lavage côté « entrée véhicules ».

Au final, le coût global de cette première phase de restructuration du CIP de VESOUL, qui a nécessité près d'un an de travaux réalisés par 13 entreprises, s'élève à 934 000 € TTC.

Au total, en prenant en compte le désamiantage réalisé en 2014, les constructions et les équipements ainsi que le ravalement de façades du bâtiment administration / hébergement, le montant de l'opération s'élève à 1 100 000 €.

La deuxième phase de travaux, qui consistera en la déconstruction de 3 300 m² de caserne et à la reconstruction de 2 500 m² dont 2 100 m² de remise, devrait débuter au cours du deuxième semestre 2015. Elle représente un budget de 2,9 millions d'euros. Seuls la tour de séchage, 320 m² de locaux et les 4 900 m² de parking seront conservés et rénovés.



Esquisse de la future caserne de Vesoul



2014, le projet de construction d'un bâtiment commun au Conseil général et au SDIS sur la commune de Saint-Loup suit son cours

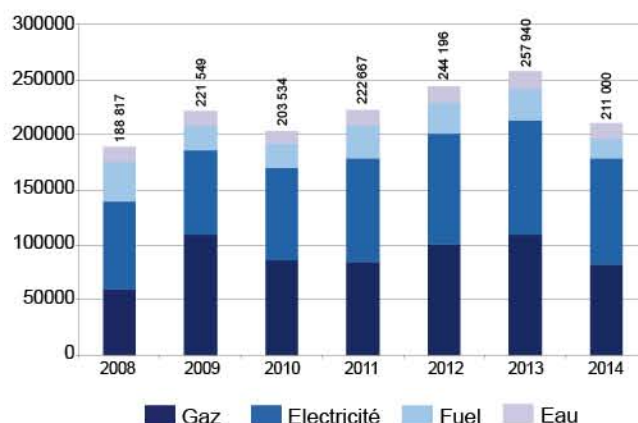
Le projet d'aménagement d'un site sur la commune de Saint-Loup sur Semouse, regroupant la caserne des sapeurs-pompiers et une unité technique du Conseil général, acté en 2013, s'est poursuivi en 2014 avec la réalisation des études préliminaires, le dépôt et l'instruction du permis de construire et la préparation des documents du marché de travaux lancé le 9 décembre 2014.

Ce projet constitue une véritable innovation en matière de mutualisation des infrastructures immobilières, puisque le SDIS et le Conseil général ont, pour la première fois de l'histoire, décidé de la construction d'une structure commune dans la mesure où les caractéristiques techniques des 2 bâtiments envisagés étaient très proches (remise véhicule, salle de réunion et bureaux, locaux de vie) et où les aménagements extérieurs pouvaient, en partie, être partagés (parking, aires de manœuvre, aire de lavage et de stockage, etc.).

La maîtrise d'ouvrage et le financement de ce projet, dont les travaux devraient débuter à la fin du premier semestre 2015, seront assurés en totalité par le Conseil général.



Evolution des dépenses de fonctionnement



Les orientations de travaux pour 2015

- Poursuite de la 2^{ème} phase de travaux au CIP Vesoul,
- Poursuite du dossier « construction du centre d'intervention de Saint-Loup sur Semouse »,
- Divers travaux dans les centres,
- Travaux et aménagements identifiés par le Document Unique d'Evaluation des Risques.

Les moyens matériels

Les principales réalisations 2014

Le parc véhicules

Acquisition pour un montant total de 1 297 000 € TTC de :

- 5 Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes cellule,
- 8 Véhicules Légers,
- 2 Fourgons-Pompes Tonne Secours Routier,
- 1 Cellule d'Entraînement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant.

Le service « transmission »

Acquisition de matériels de transmission (5 perroquets 80 MHz pour l'amélioration du déclenchement des appels sélectifs dans certains secteurs, 2 stations satellites fixes et mobiles) pour un montant total de 105 000 € TTC.

Le service « informatique »

Acquisition de matériels pour un montant total de 87 800 € TTC pour :

- la salle de formation SIMURG : installation de caméras, vidéoprojecteur et micros,
- le CIP Vesoul : sonorisation des salles de formation avec amplificateurs, micros et 2 vidéoprojecteurs,
- les CIP et CI : installation d'enceintes dans les salles de formation et imprimantes scanner,
- le CODIS : informatisation de la salle de débordement avec installation de 7 postes de travail,
- le service communication : acquisition d'un appareil photo, d'une caméra, et d'une caméra GoPro,
- tous services confondus : acquisition de 20 PC administratifs fixes (15 en renouvellement de matériel et 5 en nouvelles affectations : 1 par cabinet médical, 1 pour la salle de formation CIP Vesoul), de 6 PC portables (5 en renouvellement et 1 en nouvelle affectation : salle de formation CIP Vesoul), d'un serveur administratif, de logiciels (Windev, sauvegarde, supervision de réseau informatique), de 2 tablettes durcies et de licences serveur et PC.

La téléphonie

Acquisition de matériels (Remplacement des 4 téléphones de secours S0 et remplacement de 5 casques téléphoniques sans fil au CTA) pour un montant total de 1 900 € TTC.

Le service « logistique - habillement et contrôles »

Acquisition pour un montant total de 379 200 € TTC :

- Renouvellement de l'habillement,
- Renouvellement de petits matériels et d'appareils de diagnostic des cabinets médicaux,
- Acquisition de matériel de ramonage, de 8 pompes pour VPS, de tableaux de contrôle ARI,

mais aussi :

- Lavage de 1315 effets (vestes textiles, surpantalons, parkas, tenues « destruction nid d'insectes », sacs de couchage, tenues de sport, cottes mécanos, polos et tenues F1),
- Réparation de 172 effets et 100 ARI,
- Contrôle de 259 ARI, 78 bouteilles d'ARI, 313 extincteurs, 82 lots de sauvetage, 829 vestes textiles et surpantalons, 835 casques F1, 230 casques F2, 839 ceinturons, 34 détecteurs CO, 9 détecteurs 4 gaz et 63 échelles.

Le service « logistique sanitaire »

- Reconditionnement de 358 sacs médicaux et de 26 sacs médicaux périmés,
- Commande de 556 bouteilles d'oxygène,
- Récupération de 72 matelas coquille, 101 colliers cervicaux, 30 planches, 35 attelles au CHU Besançon.

Inventaire des matériels 2014

Secours à personne		
40	VSAV	(Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes)
2	VSM	(Véhicule de Secours Médical)
4	VSR	(Véhicule de Secours Routier)
7	VTP	(Véhicule Transport de Personnel)
1	Ce PMA	(Cellule Poste Médical Avancé)
2	VPMA	(Véhicule Poste Médical Avancé)
3	ULS	(Unité Légère de Secours)
1	CESR	(Cellule de Secours Routier)
1	VSU	(Véhicule de Soins d'Urgence)

Interventions diverses		
18	VPI	(Véhicule de Première Intervention)
11	VTU	(Véhicule Tous Usages)
1	VPRO	(Véhicule de Protection)
10	VLTT	(Véhicule Léger Tout-Terrain)
19	BLS	(Barque Légère de Sauvetage)
1	Ce PC	(Cellule Poste de Commandement)
1	VPC	(Véhicule Poste de Commandement)
1	VSAT	(Véhicule SATellite)

Lutte contre l'incendie		
18	FPT	(Fourgon Pompe Tonne)
5	FPTSR	(Fourgon Pompe Tonne Secours Routier)
22	MPR	(Motopompe Remorquable)
7	EPSA	(Echelle Pivotante Semi-Automatique)
2	EPA	(Echelle Pivotante Automatique)
1	ER	(Echelle Remorquable)
1	BEA	(Bras Elévateur Automatique)
4	CCI	(Camion Citerne Incendie)
13	CCR	(Camion Citerne Remorquable)
1	CCF	(Camion Citerne Feux de forêt)
11	VPS	(Véhicule de Premiers Secours)
2	DA	(Dévidoir Automobile)
1	VAR	(Véhicule d'Assistance Respiratoire)
1	CEem	(Cellule Eau Emulseur)
1	CEDA	(Cellule Dévidoire Automobile)
1	CEPARI	(Cellule d'Entraînement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant)
1	VIRT	(Véhicule d'Intervention sur Risques Technologiques)

Transmissions		
29	Stations radio fixes	
2	Gestionnaires de voix radio	
350	Emetteurs récepteurs mobiles 80 MHz	
389	Postes émetteurs-récepteurs mobiles ANTARES dont 78 dans les CPI	
61	Postes émetteurs-récepteurs portatifs ANTARES	
1054	Récepteurs d'appel sélectif	
1	Satellite CODIS	

Informatique		
4	Serveurs	
34	Ordinateurs alloués à la gestion opérationnelle	
59	Ordinateurs administratifs	
22	Imprimantes	
4	Autocommutateurs	
32	Fax	
116	Téléphones fixes	
3	Téléphones portables	
37	Téléphones sans fil	

2014, le SDIS investit dans des VSAV « nouvelle génération »

Le SDIS a fait l'acquisition, en fin d'année, auprès de la société allemande WAS, de 5 cellules compactes L2H2. Elles viennent compléter le parc de 40 Véhicules de Secours et d'Aide aux Victimes (type L3H2) que compte déjà le département.

Ces nouveaux véhicules ont une valeur unitaire de 88 000 euros TTC.

Outre le confort de travail plus important dans la cellule du fait des dimensions intérieures plus généreuses, le bénéfice va à la maniabilité du VSAV type « Cellule Compacte » qui a un meilleur rayon de braquage (empattement plus court) et une longueur hors tout inférieure de 40,8 cm par rapport au fourgon L3H2.

La légèreté de la Cellule Compacte apporte également plusieurs avantages comme les distances de freinage plus courtes et une moindre consommation de carburant.

Dotés d'un moteur norme EURO 6 de 135 chevaux (plus puissant donc que celui de ses prédécesseurs), ces nouveaux VSAV seront affectés, en début d'année 2015, dans les 5 Centres d'Intervention Principaux du département.



2014, du matériel de désincarcération autonome vient équiper 2 nouveaux FPTSR

Jusqu'alors, la mise en œuvre d'outils de désincarcération nécessitait l'utilisation d'un groupe hydraulique thermique ou électrique et de flexibles entreposés dans un coffre de rangement, situé en bas à droite du véhicule.

Cependant, les constructeurs ont supprimé cet espace de rangement dans les nouveaux Fourgons-Pompe Tonne de Secours Routier (FPTSR), norme EURO 6, pour y loger le pot d'échappement.

Le SDIS 70 a donc dû investir dans des outils de désincarcération autonomes, les FPTSR nouvelle génération ne pouvant plus accueillir le volumineux groupe hydraulique. Plus compact, plus maniable (en raison de l'absence de flexible), ce matériel fonctionne grâce à une batterie standard d'une autonomie de 20 minutes. Comparativement, il est au matériel « ancienne génération » ce que nos Smartphones sont aux téléphones à fil des années 80.

L'établissement a fait l'acquisition de 2 lots de désincarcération (d'un montant unitaire de 42 700 euros TTC), comportant chacun 5 outils et 5 batteries.

Un système de secours permet également, au-delà des 3 heures 20 d'autonomie totale, de brancher le matériel sur un groupe électrogène.



2014, le SDIS 70 acquiert des kits « feu de cheminée » pour tous les centres du corps départemental

Chaque centre s'est vu attribuer, début 2015, un fût contenant 1 paire de gants anti-chaleur, 3 hérissons, 2 embouts raclette, 5 tiges torsadées de 1 mètre, une pelle métallique, un boulet de 3 kg avec manille et une chaîne de 25 mètres. Ce matériel a pour objectif de faciliter les opérations d'extinction des feux de cheminée, conformément au Règlement d'Instruction et de Manœuvre.

Il est à noter que ce type d'intervention fait de plus en plus souvent l'objet de recours contentieux de la part des assureurs des sinistrés.

(voir article page 29).



Les principaux projets pour 2015 Le parc « véhicules »

Acquisition pour un montant estimatif de 370 000 € TTC de :

- 2 Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes,
- 1 Caisson feu,
- 1 Véhicule logistique,
- 5 Véhicules Légers.

Le service « transmission »

Projets pour un montant estimatif de 33 350 € TTC :

- Installation et mise en service de 5 perroquets 80 MHz, de la station satellite fixe au CTA/CODIS, de la station satellite mobile sur le VSAT,
- Déplacement de la fibre optique au CIP Vesoul,
- Acquisition de 100 appels sélectifs,
- Développement et mise en service de la géolocalisation des fourgons.

Le service « informatique »

Projets pour un montant estimatif de 29 100 € TTC :

- Installation d'un nouveau serveur administratif, d'un logiciel de sauvegarde, d'un logiciel de supervision de réseau informatique,
- Création d'un logiciel pour la gestion de l'habillement et d'un logiciel pour l'inventaire dans les unités opérationnelles,
- Mise en service du nouveau logiciel PREVARISC,
- Remplacement des PC au CTA/CODIS.

Le service « logistique - habillement et contrôles »

Projets de renouvellement d'habillement, de petits matériels et acquisition de tenues et matériels spécifiques pour le caisson de feu pour un montant estimatif de 289 600 € TTC.

La téléphonie

Projets de déplacement de l'autocommutateur du CIP Vesoul et mise en service d'une solution de transmission de SMS par informatique.

Les moyens humains

Les effectifs du SDIS 70 au 31 décembre 2014

Tout au long de l'année, 24 heures sur 24, des hommes et des femmes veillent à la sécurité des biens et des personnes en Haute-Saône et à la protection de l'environnement :

- 105 SPP,
- 1 infirmier mis à disposition du CHI,
- 884 SPV au corps départemental,
- 864 SPV dans les corps communaux,
- 30 personnels administratifs et techniques,
- 3 contrats « emploi d'avenir »,
- 4 volontaires du « service civique »,
- 132 jeunes sapeurs-pompiers,
- 2 personnels en apprentissage.

Les mouvements de personnel en 2014

- 162 sapeurs-pompiers volontaires recrutés,
- 155 cessations d'activité,
- 4 PAT ont quitté la collectivité (2 retraites et 2 mutations),
- 3 PAT ont été recrutés,
- 1 démission emploi d'avenir,
- 10 SPP recrutés (dont 1 MSP non titulaire, 1 SPP en détachement du BPPM, 1 infirmier mis à disposition par le CHI).

2014, le SDIS signe de nouveaux contrats VSC

4 jeunes, âgés de 19 à 22 ans, tous sapeurs-pompiers volontaires en Haute-Saône, ont été recrutés dans le cadre d'un contrat de volontaire de service civique de 8 mois.

Ils effectuent leurs missions dans les centres d'intervention principaux de Vesoul, Lure ou Luxeuil-les-Bains. Tous souhaiteraient exercer des métiers en lien avec la sécurité. Ainsi, si deux d'entre eux souhaitent passer le concours de SPP1, un autre souhaiterait plus tard intégrer la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris tandis que le dernier envisage de passer un bac professionnel « Prévention et Sécurité ».

Gageons que cette expérience leur serve de tremplin comme cela a été le cas pour les 13 anciens VSC déjà accueillis par l'établissement depuis septembre 2011.

C'est en tout cas la volonté du SDIS, toujours soucieux de maintenir sa politique en faveur des jeunes.

La fin de carrière

Le SDIS prend en charge la retraite des SPV (y compris celle des pompiers des corps communaux).

Répartition 2014 :

	Nombre d'allocataires	Prise en charge SDIS
Allocation de vétéran	871	405 047,93 €
Allocation de fidélité	6	3657,60 €

Financement de la PFR

Contribution du SDIS au régime de retraite PFR		Prise en charge de la PFR	
Effectif SPV (en activité) pris en compte	Montant de la contribution	Nombre d'allocataires (SPV retraités bénéficiaires de la PFR)	Prise en charge SDIS
817	306 375 €	75	43 434 €

Les réunions des instances paritaires

- 3 CAP (Commission Administrative Paritaire) de catégorie C,
- 1 CCDSPV (Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires).



2014, avec 39 accidents en service, le SDIS présente une accidentologie en baisse

Les accidents de service en opération, pour les activités de secours à personne et incendie sur site, constituent la majorité des accidents de service déclarés, soit près de 63 % des accidents en 2013 (correspondant à 36 accidents) et 56 % en 2014 (avec 22 accidents).

Cependant, ces chiffres restent à relativiser compte tenu du nombre d'accidents avec arrêt enregistrés (en 2013, 13 accidents pour les activités SAP et incendie et en 2014, 5 accidents pour ces mêmes activités).

Au regard du graphique ci-contre, représentant l'évolution du nombre d'accidents sur les 6 dernières années, on note avec satisfaction la diminution du nombre de ces derniers et de leur gravité en 2014. Toutefois, la vigilance reste de mise. La sécurité est l'affaire de tous.

2014, l'année des élections professionnelles

Dès le début de l'année et tout au long du 1^{er} semestre, le groupement « finances et personnel », en collaboration avec le secrétariat de direction et les services de la préfecture, a planché sur le renouvellement des représentants des SPV et des SPP devant siéger au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) et à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS).

Tous collèges confondus, la liste électorale relative à la CATSIS comprenait 1169 inscrits et celle relative au CCDSPV, 619 inscrits. Près de 70 % des sapeurs-pompiers se sont exprimés par correspondance.

Concernant la CATSIS, le syndicat d'encadrement des services d'incendie et de secours de la Haute-Saône, affilié UNSA, a obtenu 2 sièges tandis que le syndicat CFTC-SPASDIS 70 en a obtenu 3.

Quant au CCDSPV, l'UDSP 70 a été la seule association représentant les SPV à déposer une liste. 7 représentants de SPV siègent au sein de cette instance.

A l'automne, le groupement « finances et personnel » s'est affairé à la préparation des élections des représentants du personnel devant siéger au Comité Technique (CT), à la Commission Administrative Paritaire (CAP) des SPP de catégorie C et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) relevant du SDIS 70. Les scrutins ont eu lieu le 04 décembre.

73 électeurs étaient inscrits pour l'élection à la CAP de catégorie C et 138 électeurs pour l'élection au CT. Le taux de participation à ces scrutins a été très satisfaisant. 85 % des agents se sont en effet exprimés.

Le syndicat CFTC-SPASDIS 70 s'est révélé majoritaire, emportant 4 sièges à la CAP de catégorie C et 2 sièges au CT. Quant à la fédération UNSA Territoriaux, elle a obtenu 1 siège au CT.

Suite aux résultats de ces élections, les organisations syndicales ont désigné leurs représentants pour siéger au CHSCT : 4 sièges sont revenus au syndicat CFTC-SPASDIS 70 et 1 siège à la fédération UNSA Territoriaux.



2014, l'aboutissement des travaux concernant le financement de la protection sociale complémentaire des agents du SDIS

Suite à la parution du décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 qui offre aux collectivités territoriales la possibilité de participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents, un groupe de travail composé d'agents de chaque site du SDIS a été constitué en novembre 2012 pour étudier les modalités de participation possible de l'établissement. Cette étude a mis en évidence que si tous les personnels détenaient une complémentaire santé, un certain nombre d'entre eux n'avaient pas souscrit (ou avaient souscrit à minima) à une assurance « prévoyance salaire ». Aussi, au cours de l'année 2014, le groupe de travail a proposé que l'aide financière du SDIS porte sur le risque « prévoyance » par le biais de la labellisation.

Le CTP du 06 octobre 2014 a émis un avis favorable à cette proposition qui a été validée par délibération du conseil d'administration le 20 octobre pour une mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2015.

A travers cette aide, le SDIS souhaite assurer une meilleure protection sociale de ses agents qui, en souscrivant à cette garantie, bénéficient ainsi du prolongement du versement de leur salaire en cas d'épuisement des droits à congés à plein traitement.



Répartition des accidents recensés en 2014

En activité opérationnelle		Hors activité opérationnelle	
Opérations diverses	3	Sport	3
Incendie	10	Formation	1
Secours à personne	12	Maintenance caserne	2
		Manoeuvre	4
		Accident de trajet	4
Total	25	Total	14

Evolution des accidents



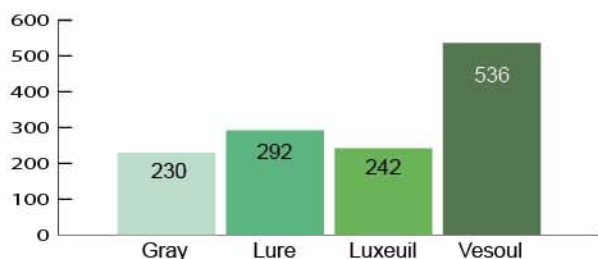
Le Service de Santé et Secours Médical

Médecine préventive

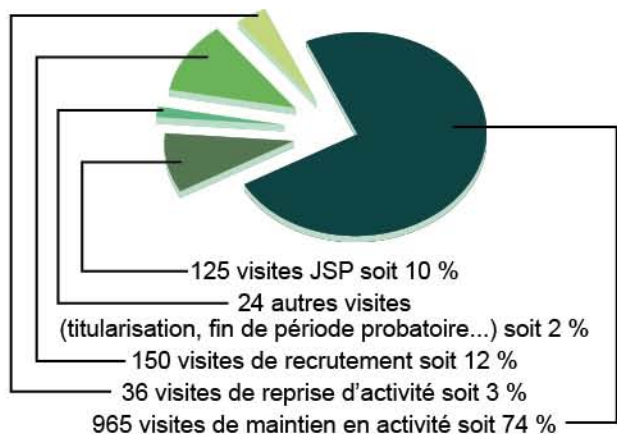
Le contrôle de l'aptitude des agents

Cette mission reste une tâche essentielle du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM). Pour l'année 2014, ce sont 1 300 visites médicales qui ont été effectuées sur l'ensemble du département par 13 médecins.

Total des visites par cabinet



Répartition des visites par type



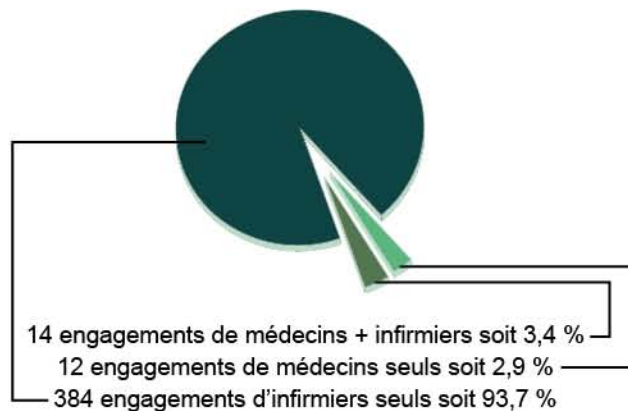
Répartition des visites de recrutement et de maintien en activité par type de sapeur-pompier

Type de sapeur-pompier	Visites de Recrutement	Visites de maintien en activité
Sapeurs-Pompiers Professionnels	4	110
Sapeurs-Pompiers Volontaires	146	855
Jeunes Sapeurs-Pompiers	74	51

Médecine opérationnelle

L'engagement opérationnel du SSSM

La médicalisation et la paramédicalisation des secours.

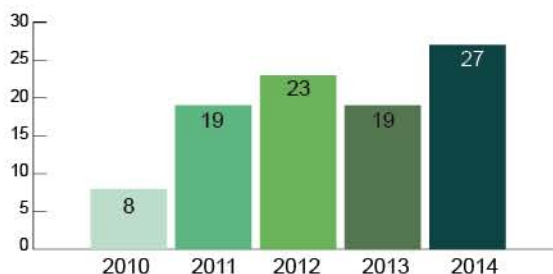


419 victimes ont été prises en charge par le SSSM

14 protocoles ont été mis en oeuvre à 835 reprises par les infirmiers de sapeurs-pompiers

N° protocole	Protocole	Nbre de mises en oeuvre	En %
1	Pose voie veineuse	252	30,2
2	Bilan sanguin	225	26,9
3	Oxygénothérapie	133	15,9
4	Brûlures	2	0,2
5	Douleur	86	10,3
6	Remplissage hypo-volémie	12	1,4
7	Douleurs thoraciques	59	7,1
8	Convulsions nourisson	5	0,6
9	Asthme - difficulté respiratoire	17	2,0
10	Hypoglycémie	13	1,6
11	Réaction allergique grave	3	0,4
12	Accouchement	0	0,0
13	Coma	15	1,8
14	Arrêt cardio-respiratoire	13	1,6

Nombre de vie sauvées grâce aux défibrillateurs semi-automatiques (DSA)



2014, le SSSM monte en puissance

Avec l'arrivée d'un nouveau médecin-chef en janvier 2014, le Service de Santé et de Secours Médical a continué de se renforcer avec le recrutement, début février 2014, d'un infirmier principal mis à disposition par le CHI. Ce dernier s'est vu confier l'organisation d'un bureau « gestion sanitaire », en appui des 4 missions principales du service et en lien étroit avec les autres groupements du SDIS.

Cette nouvelle organisation a permis au SSSM d'apporter des améliorations au sein des 4 missions. Ainsi, on notera :

Pour la mission « Santé en Service » :

- le suivi administratif des situations particulières des agents (inaptitude, restriction d'activité) a été amélioré afin de les accompagner plus efficacement vers la reprise d'activité, de préparer plus rapidement les dossiers soumis à l'avis des instances, de détecter aussi plus rapidement les agents souhaitant mettre fin à leur activité de pompier,
- les visites médicales ont été sectorisées dans le temps pour permettre des relances plus régulières,
- de nouveaux matériels ont été installés dans les 4 cabinets médicaux, comme des audiomètres et des spiromètres,
- des formations ont été organisées pour les auxiliaires médicaux.

Pour la mission « Opérationnelle » :

- 3 nouveaux protocoles ont été mis en place (14 protocoles, contre 11 en 2013),
- de nouveaux matériels ont été testés en intervention,
- de nouveaux indicateurs ont été mis en place concernant les protocoles et le taux de réponse aux sollicitations.

Pour la mission « Formation » :

- l'acquisition du simulateur d'urgence (voir article ci-contre) a permis la création d'une Formation de Maintien des Acquis pour les ISPV. Cette formation, programmée en parallèle de la formation des chefs d'agrès, permet aux acteurs du secours de travailler en cohérence et de connaître ainsi le rôle de l'autre,
- la mission de conseiller technique a été assurée par l'infirmier principal dans le cadre du développement de la FOAD (voir article ci-contre).

Pour la mission « Appui » :

- l'organisation et la gestion de la pharmacie et de la parapharmacie tiennent toujours une place importante (suivi informatique, référencement, ...),
- le matériel du SDIS est désormais « marqué », afin d'en assurer une meilleure traçabilité,
- le SSSM a participé à la mise en place d'un protocole « EBOLA » : un VSAV a été dédié, une trentaine de sapeurs-pompiers ont été formés pendant 4h, appuyés par un exercice « grandeur nature » de 3 heures.



2014, la formation sur simulateur d'urgence a débuté

Acquis en 2013 pour un montant de 100 000 euros, le simulateur d'urgence, inauguré le 3 juillet 2014, tient toutes ses promesses en matière de formation.

Ainsi, entre juin et décembre, 71 sessions de simulation (s'appuyant sur 13 scénarii créés également en 2014 par le service de santé) ont eu lieu. Si 4 d'entre elles ne constituaient que des démonstrations, 32 sessions de simulation ont été réalisées dans le cadre d'une formation initiale et 12 dans le cadre d'une formation de maintien et de perfectionnement des acquis d'infirmiers de sapeurs-pompiers. Les 23 dernières ont concerné le Centre Hospitalier Intercommunal.

Les sapeurs-pompiers ne sont, en effet, pas les seuls à pouvoir bénéficier de ce nouvel outil de formation performant et avant-gardiste, destiné à renforcer le niveau de compétence des sapeurs-pompiers et d'améliorer les pratiques opérationnelles. Les personnels du centre hospitalier rattachés au service des urgences ou du CESU 70, sont également partie prenante aux formations sur le simulateur d'urgence.

Un partenariat, a en effet, été formalisé par une convention signée en 2014 qui illustre, s'il en est encore besoin, la parfaite collaboration entre 2 services qui ne se sont jamais fait concurrence. Bien au contraire, SDIS et SAMU ont toujours œuvré, en Haute-Saône, dans la complémentarité, apporter une réponse adaptée et graduée constituant l'objectif commun de tous les acteurs du secours intervenant sur le terrain. Aujourd'hui, la formation partagée autour du simulateur permet le développement d'apprentissages coopératifs et d'une synergie d'équipe. Elle accroît également la performance dans la prise en charge des victimes.



2014, les membres du SSSM de la zone Est réunis au CIP Vesoul

Judi 27 novembre 2014, les médecins-chefs, les pharmaciens-chefs et les infirmiers de chefferie de SSSM des SDIS de la zone de défense et de sécurité Est ont participé, au centre d'intervention principal de Vesoul, à une réunion zonale des services de santé et de secours médical. Cette dernière a été préparée par le SSSM 70 en collaboration avec le groupement « gestion des risques ».

A l'ordre du jour de la matinée : le virus Ebola, les protocoles infirmiers, une présentation du logiciel SIMUS et un point réalisé sur les pharmacies de SSSM.

Après le déjeuner, tous se sont retrouvés au centre opérationnel pour une présentation des "serious games" développés dans le cadre de la FOAD par la société Onelineformapro et une démonstration du simulateur d'urgence.



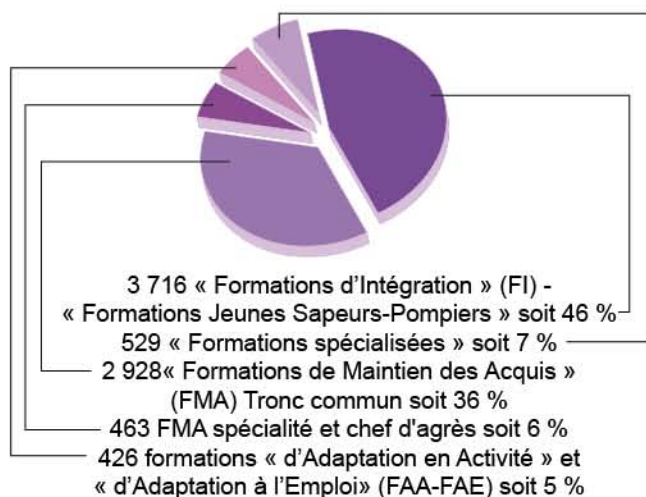
La formation

La formation au SDIS en 2014

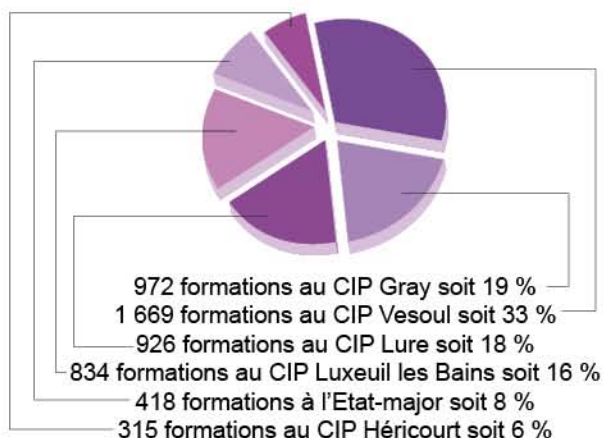
- 2 097 candidatures
- 165 stages
- 604 journées de formation
- 8 240 journées stagiaires gérées



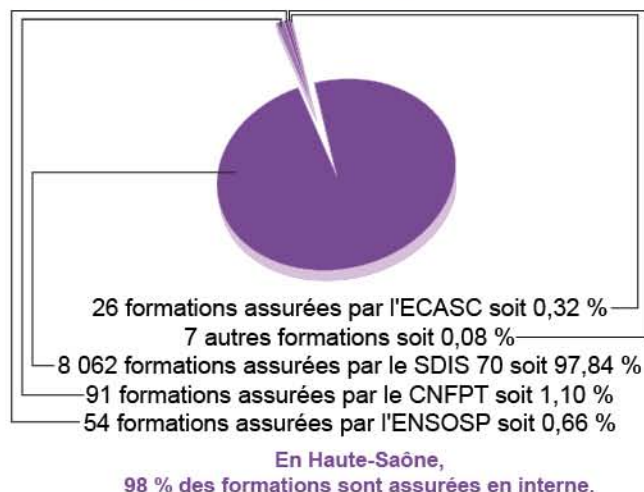
Formations internes du SDIS 70 par type de formation



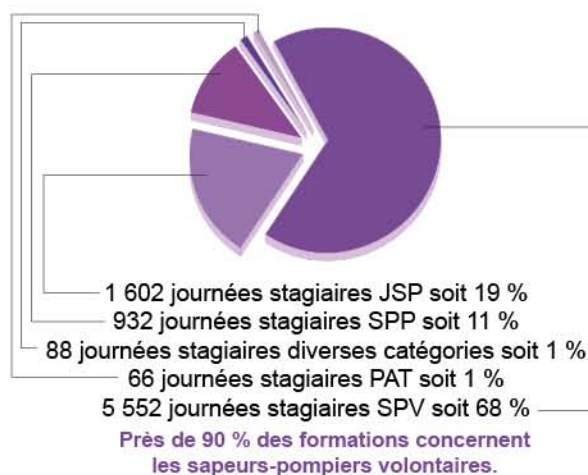
Répartition des journées de stage prévues au calendrier par secteur



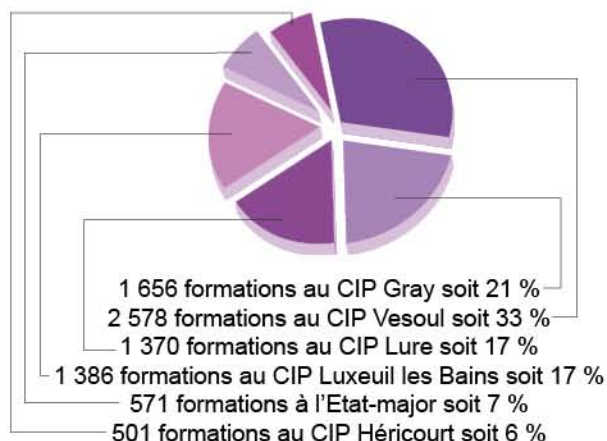
Journées stagiaires par organisme de formation



Journées stagiaires par catégorie de personnels



Répartition de la totalité des journées stagiaires (stages + FMPA Tronc Commun) par secteur



2014, le service de santé expérimente la formation à distance (FOAD)

Le SDIS 70 a collaboré avec la société vésulienne Onlineformapro afin de développer une offre de Formation Ouverte et A Distance à l'usage des membres du SSSM. 8 scénarios de "serious games" portant sur 4 thèmes différents (les brûlures, les hémorragies, les accidents cardiaques et les chocs anaphylactiques) ont ainsi été développés.

Ils permettent à l'apprenant de mettre en œuvre les 14 protocoles ISPV arrêtés par le médecin-chef, en complément des Formations de Maintien et de Perfectionnement des Acquis réalisés sur le simulateur.

Il s'agit du premier outil de ce type créé en France spécifiquement dédié aux personnels du SSSM.

Ce projet a d'ailleurs été présenté le 13 novembre au 2e colloque international de la FOAD. Quelques jours plus tard, il a également fait l'objet d'une présentation au cours de la réunion zonale du SSSM.

Actuellement, les 40 ISPV haut-saônois sont connectés à la plate-forme et participent aux tests de fonctionnement de ces "serious games" avant leur validation définitive.

Il s'agit là d'une avancée majeure en matière de formation, les "serious games", qui supplanteront très probablement demain les méthodes d'apprentissage classiques, permettant d'optimiser le temps de formation des apprenants en s'adaptant à leur niveau pour les emmener, à leur rythme, au niveau de connaissance requis.

Certains magazines ou sites spécialisés se sont déjà fait l'écho du projet et plusieurs SDIS se montrent intéressés par la démarche.



2014, le partenariat avec le lycée des Huisselets se poursuit

En 2014 encore, le SDIS a réalisé, pour le lycée des Huisselets, des épreuves du Baccalauréat « Prévention Sécurité » sur 2 jours à Héricourt, l'intégration d'équipiers dans les formations de maintien des acquis de chefs d'agrès sur 10 jours à Lure et l'accueil en stage d'application, dans les CIP, de jeunes sapeurs-pompiers volontaires haut-saônois, également lycéens dans cet établissement.

Le lycée des Huisselets, de son côté, a accueilli, en 2014, pas moins de 52 jeunes JSP ou SPV de Haute-Saône, ce qui représente plus du quart de son effectif total (186 élèves).

Gageons que cette collaboration exemplaire, commencée en 2010 entre le SDIS 70 et le

Lycée des Huisselets à Montbéliard et construite autour de la promotion de la culture de la sécurité, se renforcera encore lorsque le plateau technique des sapeurs-pompiers sur le site AREMIS LURE aura vu le jour.

Rappelons que cet établissement scolaire forme les jeunes aux métiers de la prévention et de la sécurité (CAP agent de sécurité, Bac Professionnel sécurité et prévention, Brevet Professionnel agent technique de prévention et de sécurité, DTS Prévention Sécurité). Ces jeunes sont issus de Franche-Comté, d'Alsace mais aussi de Côte d'Or et de Haute-Marne.



2014, le SDIS organise une Formation d'Intégration de Sapeurs-Pompiers Professionnels

12 personnes ont intégré cette session de formation, organisée pour la première fois en Haute-Saône :

- 7 sapeurs-pompiers professionnels recrutés au 1^{er} janvier 2014, suite à la réussite à un concours organisé dans le Grand Est. Tous sont sapeurs-pompiers volontaires et haut-saônois d'origine,
- 4 volontaires en service civique qui ont intégré la collectivité fin 2013,
- 1 SPP du Territoire de Belfort, dans le cadre de la politique de mutualisation interdépartementale en matière de formation

Les 12 stagiaires ont été encadrés par leurs collègues de l'État-major et des CIP de Lure, Luxeuil, Héricourt et Vesoul.

Les enseignements, essentiellement pratiques, ont alterné avec des cours théoriques dans les domaines de la lutte contre l'incendie, du secours à personne et de la protection des biens et de l'environnement. Ceux-ci ont également été complétés par des séances d'activités physiques et sportives.

Plusieurs temps forts ont rythmé cette formation comme un raid cohésion de deux jours dans les Vosges saônoises, une semaine sur le plateau technique de l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP) ou encore l'intervention d'un technicien d'investigation criminelle de la gendarmerie nationale.

Durant ces 3 mois de formation, les stagiaires ont été hébergés au CIP Lure ou encore dans les locaux de l'escadron de gendarmerie mobile de Lure.

A l'issue de la formation, les 7 recrues haut-saônoises ont été affectées dans une des unités opérationnelles du SDIS (CIP et État-major).



La formation (suite)

2014, le SDIS fait l'acquisition d'une CEPARI pour la formation

L'acquisition de la Cellule d'Entraînement au Port de l'ARI, pour un montant de près de 125 000 euros, s'inscrit dans le projet d'école départementale sur le site AREMIS et fait suite à une étude préalable du groupement « gestion des risques » s'appuyant sur l'expérience des SDIS du 54, du 39 et du 10.

Les sessions de formation, qui débuteront dès le mois de mars 2015 dans les 5 CIP du département, visent plusieurs objectifs. Il s'agit en effet d'accoutumer le personnel nouvellement recruté lors du module transverse et de maintenir les acquis des personnels opérationnels tout en dépassionnant l'aptitude au port de l'ARI par une approche pédagogique adaptée et graduée en fonction du public concerné.

Au préalable, 43 personnels, issus des CIP, seront formés. Ces derniers deviendront « opérateurs CEPARI » et seront chargés, par la suite, d'encadrer l'ensemble des séquences de formation mettant en œuvre ce nouveau matériel qui, grâce à sa modularité, permet d'effectuer des parcours variés, reproduisant ainsi des conditions réalistes d'intervention.

Si au cours des trois premiers mois, les formations n'intéresseront que les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires des 5 centres d'intervention principaux, dès le mois de juin et jusqu'en décembre, la CEPARI sera utilisée dans le cadre des FMFA à destination des sapeurs-pompiers volontaires des autres centres du corps départemental et des corps communaux.

Plus largement, les objectifs de la formation CEPARI sont de permettre à chaque SPV de se recycler tous les 2 ans et d'assurer le recyclage annuel de tous les sapeurs-pompiers professionnels.

En 2015, la prochaine étape sera l'acquisition d'un caisson feu qui viendra compléter les outils de formation.



L'activité physique et sportive

Pour la saison 2013/2014, 751 personnes ont participé aux épreuves sportives. Ces dernières sont organisées par l'Union Départementale et le Service Départemental d'Incendie et de Secours :

Bike and Run à Rioz	➔	194 participants
Course cycliste à Lure	➔	149 participants
CROSS à Gy	➔	199 participants
PSSP à Lure	➔	209 participants
Challenge de natation	➔	manifestation annulée



Indicateurs de la condition physique

Fin 2014, des tests de maintien en activité, comptant pour l'aptitude 2015, ont été réalisés sur 10 matinées à destination des 5 CIP, du CODIS et de l'Etat-major.

2014, le GGR s'affèle à la rédaction d'un plan P.P.R.A.P.

Pour prendre en compte « l'alerte » lancée par le Ministère de l'Intérieur au vue de l'augmentation de l'accidentologie liée à la pratique du sport, lors des sessions de formation ou des séances de sport hebdomadaires dans les SDIS, le groupement « gestion des risques » a travaillé à l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques liés à la pratique des Activités Physiques (PPRAP). La mission a été confiée plus particulièrement au chef du service « Formation initiale et conduite et encadrement des activités physiques ».

Le SDIS 70, conscient de ces risques, avait déjà mis en place certaines actions dès 2005, comme l'acquisition de nouveaux équipements, la formation des animateurs, l'élaboration de planning d'entraînement mensuel, ...

La proposition, qui s'appuie sur un plan de prévention rédigé par la Direction de la Sécurité Civile et testé par un panel de 9 SDIS, s'articule autour de 3 grands axes :

- la réorganisation et la redynamisation de la filière Encadrement des Activités Physiques (EAP) :

Il s'agit de former plus de personnes localement, qu'elles soient mieux réparties géographiquement et, enfin, d'étendre cette formation EAP aux sapeurs-pompiers volontaires.

- le renforcement des liens avec le Service de Santé et Secours Médical :

Le SSSM donnant l'aptitude médicale des personnels, il doit devenir un des acteurs clés des activités physiques. Cela passe par la mise en place d'un « capital santé » avec la création de fiches préventive (tabac, alcool, hygiène alimentaire, obésité, sédentarité, ...), la responsabilisation de l'agent, l'élaboration de suivis et programmes individualisés (retour d'accident, ...).

- l'évolution des Indicateurs de la Condition Physique (ICP) :

Le mode d'évaluation de la condition physique doit être repensé. La tendance est de quitter les ICP pour s'orienter sur des épreuves de mise en situation d'effort plus proches des missions du SDIS : un test de natation effectué non plus sur une distance mais sur la réalisation d'un sauvetage, la mise en place du test VAMEVAL, ou encore l'élaboration d'un Parcours Santé Opérationnel (PSO) où différents ateliers doivent être réalisés, en tenue de feu, le plus rapidement possible. Les exercices du PSO sont adaptés selon la fonction de l'agent et son âge. Ce projet de « Plan départemental de santé-sécurité par l'activité physique » sera soumis à l'avis de la commission administrative paritaire et à la comité technique courant 2015 avant sa mise en œuvre.



La planification opérationnelle

Prévenir pour éviter les sinistres et accidents

La prévention, la protection et la lutte contre les incendies, sont des missions très importantes qui incombent aux seuls sapeurs-pompiers.

La prévention entre en jeu au moment de la conception des bâtiments et durant l'exploitation des établissements recevant du public (ERP).

Le SDIS joue un rôle de conseiller technique auprès du préfet, des maires et des exploitants.

En 2014, il a participé à 1 CCDSA, 12 sous-commissions ERP-IGH, 12 Commissions de Sécurité d'Arrondissement Vesoul-Gray, 12 Commissions de Sécurité d'Arrondissement de Lure.

Périodiquement et à chaque ouverture d'un ERP, la commission de sécurité se déplace pour contrôler les structures les plus importantes, à savoir les établissements du premier groupe et les locaux à sommeil.

Les règles de sécurité des ERP sont alors passées au crible, notamment les installations électriques, les systèmes d'alerte et de désenfumage, les issues de secours...

Le sapeur-pompier préventionniste apporte toute son expertise et son analyse de risque afin de renseigner les autres membres de la commission sur le niveau de sécurité de l'établissement.

Des missions complémentaires « gestion des risques »

En 2014, les personnels du groupement qui intègre la prévention, la prévision et l'opération, se sont investis également fortement dans des missions complémentaires :

- Poursuite de la mise en conformité des petits hôtels,
- Suivi des établissements de type J (maison de retraite...),
- Suivi des chapiteaux, tentes et structures,
- Participation à l'enseignement universitaire (IUT de Franche-Comté),
- Dimensionnement de 64 Dispositifs Préventifs de Secours,
- Participation à la gestion des contentieux opérationnels en cours et recherche des causes et des circonstances d'incendie,
- Modification des parcelles des communes par l'intégration de l'imagerie satellite,
- Géolocalisation systématique des points d'eau d'incendie,
- Autorisation unique et certificat de projet,
- Participation au salon de l'habitat,
- Communication sur les DAAF,
- Réalisation d'un diagnostic simplifié de sécurité incendie dans les habitations collectives propriétés d'Habitat 70,
- Manoeuvre afin de tester le plan d'opération interne (POI) au sein des établissements Peureux.

Parrallèlement, le Groupement Gestion des Risques a été sollicité pour formuler des conseils à 131 reprises.

Les préventionnistes ont également procédé en 2014, à la mise à jour de 32 plans ETAbliissements REpertoriés et à la création de 6 nouveaux ETARE.

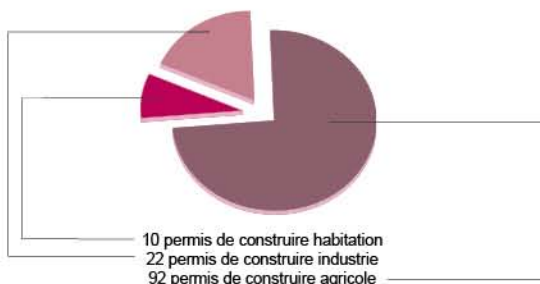
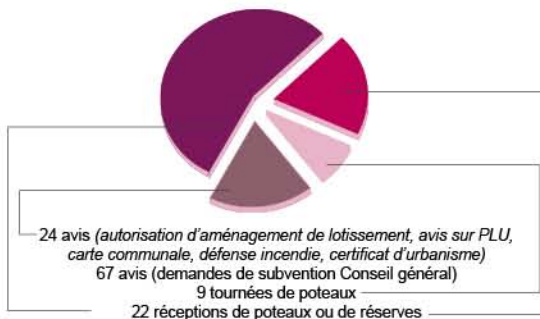
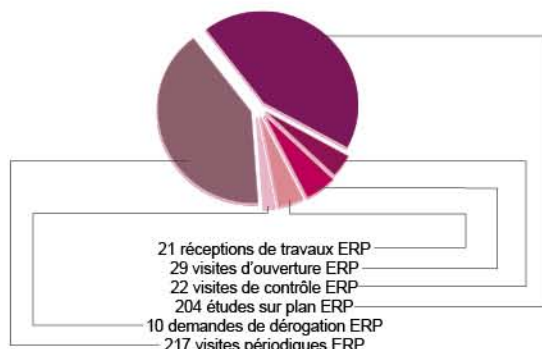
2014, la prévention de l'incendie dans les habitations au cœur de l'activité du GGR

Les préventionnistes du Groupement « Gestion des Risques » l'auront martelé toute l'année 2014 : « Oui, les détecteurs peuvent sauver des vies ! ». Que ce soit dans des articles de presse, par la tenue d'un stand au Salon de l'Habitat à Vesoul en mars 2014, ou encore lors des visites, les préventionnistes ont rappelé l'obligation (loi n° 2010-238 du 9 mars 2010) et l'utilité d'installer des détecteurs de fumée dans tous les logements, mais ils ont également prodigué des conseils en matière d'achat, d'installation, d'entretien. Ces actions de sensibilisation de la population ont permis de rappeler le comportement à adopter pour prévenir les risques, les réflexes à adopter et la conduite à tenir en cas d'incendie.

Pour mémoire, l'incendie d'habitation fait encore 10 000 victimes par an, dont près de 800 décès. Si moins d'un incendie sur trois survient de nuit, les incendies nocturnes font 70 % des victimes, et ce, faute d'avertissements. L'incendie est la 2ème cause de décès chez les moins de 15 ans.

Prévoir pour intervenir mieux

La prévision vise à mieux appréhender les risques et apporter un maximum d'informations aux sapeurs-pompiers appelés à intervenir sur un sinistre. Les graphiques ci-dessous illustrent l'activité particulièrement importante de ce groupement.



Le SDIS assure la sécurité d'une étape du Tour de France

Le Tour de France devient un habitué du département : après un premier passage en 2012, la Planche des Belles Filles a, à nouveau, accueilli l'arrivée d'une étape le 14 juillet 2014, première arrivée au sommet de cette grande boucle. Même si la météo ne fut pas vraiment clémente ce jour-là, les spectateurs, quant à eux, étaient bien au rendez-vous de cette manifestation populaire.

Les moyens de secours mis en place pour cet évènement ont été relativement similaires à ceux déjà mobilisés en 2012. 180 sapeurs-pompiers dont 17 issus du Service de Santé et de Secours Médical, ainsi que 60 véhicules mis à leur disposition.



Au final, 25 prises en charge ont été réalisées, contre 34 en

2012. Sur ces 25 interventions, 17 ont été réalisées en zone 6, soit à la montée et à l'arrivée de l'étape, et 8 sont intervenues après 18h00, lors de la descente. Sur les 25 personnes secourues, on a pu compter 1 Anglais, 1 Américain et 1 Néerlandais. 3 personnes ont fait l'objet d'un transport vers le centre hospitalier de Belfort. Toutes étaient des blessures légères, comme des entorses, des chutes de vélo ou encore des hypothermies.

Pour que la langue ne soit pas un barrage au secours...

On le sait, le Tour de France est un évènement de renommée mondiale qui draine un public d'étrangers important. Aussi, pour l'occasion, le Groupement « Gestion des Risques », en collaboration avec le secrétariat de direction, a élaboré un lexique des principaux mots ou expressions utilisés en matière de secours à personnes.

Traduits dans 5 langues différentes (Anglais, Allemand, Italien, Espagnol et Portugais) et répertoriés dans un petit fascicule facilement glissable dans la poche de la veste, les pompiers étaient ainsi capables de comprendre ou de se faire comprendre à minima par une potentielle victime de nationalité étrangère en attendant la mise en rapport avec un interprète.



Objectifs 2015

Prévention :

- Mettre en oeuvre le logiciel PREVARISC,
- Développer la PAO (Prévention Appliquée à l'Opération),
- Renforcer les échanges entre préventionnistes (Département/Région),
- 246 visites périodiques à réaliser,
- Suivi de la mise en conformité des petits hôtels,
- Suivi de l'amélioration du niveau de sécurité des établissements de type J (maison de retraite...),
- Participation à l'expérimentation « autorisation unique et certificat de projet ».

Prévision :

- Développer le système d'information géographique simplifié,
- Mise en oeuvre des textes de la DECI,
- Réaliser les parcellaires des communes pour les CIS,
- Créer des atlas des secteurs de 1^{er} et de 2^e appel pour les CIS et pour les CPI conventionnés DEA,
- Poursuivre la mise à jour des plans ETARE.

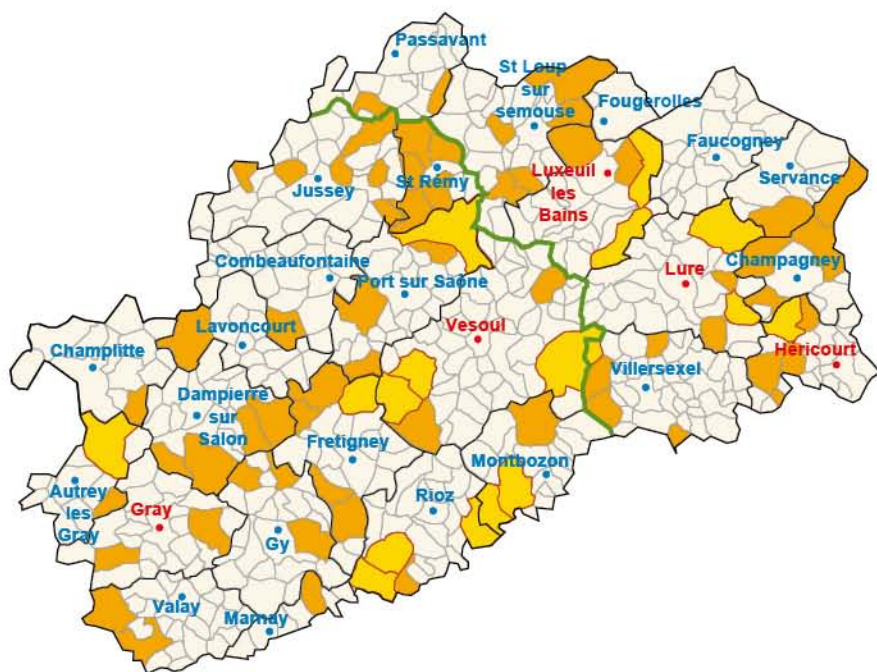
Opération :

- Service de sécurité du meeting aérien de la BA 116, les 27 et 28 juin
- Service de sécurité de la « climbing for life », une randonnée cycliste, organisée par des Belges, les 27,28 et 29 août
- Organisation d'exercices départementaux :
 - ↳ Plan particulier d'intervention (PPI) au barrage de Champagny,
 - ↳ Plan blanc à la maison de retraite Marie Richard de Lure le 20 mai
 - ↳ Plan rouge meeting BA 116 le 9 juin
 - ↳ FMPA des cadres

Les centres

En 2014, 3 CPI ont été dissous (Blondefontaine, Igny, Roche et Raucourt).
L'organisation opérationnelle du SDIS repose actuellement sur :

- un centre unique de traitement des appels CTA/CODIS qui assure la réception des alertes, l'engagement des moyens et le suivi de l'activité opérationnelle,
- 2 secteurs opérationnels «Vosges» et «Saône»,
- 5 centres d'intervention principaux, T
- 21 centres d'intervention, T
- 62 centres de première intervention (CPI) ■
- 15 syndicats de CPI (CPI intercommunaux) ■



2014, le SDIS intensifie sa politique de soutien aux centres

L'année 2014 a été une année riche en activités pour les centres des corps départemental et communaux. De nombreuses actions de communication originales ont été menées comme un reportage de France 3 en direct de Rioz (*voir photo ci-dessous*) ou les réunions de présentation de l'organisation du SDIS aux élus (*voir article ci-contre*).

Plusieurs centres ont aussi mené des actions de promotion du volontariat. Ils ont pu s'appuyer sur les compétences des autres services du SDIS, que ce soit le secrétariat de direction ou le groupement des unités territoriales, pour la création des supports de communication (affiche, présentation powerpoint, ...) ou pour la logistique du matériel.

Le service juridique du SDIS est également de plus en plus souvent sollicité par les centres. Les chefs du service juridique et du GUT assistent notamment les sapeurs-pompiers au tribunal, lors des dépôts de plainte pour des faits d'agression. Ils sont présents également pour le règlement des affaires sensibles liées au personnel des centres.

Enfin, le Groupement des Unités Territoriales apporte un soutien quotidien aux chefs de centre afin d'assurer le bon fonctionnement des casernes. 41 visites de CPI ont d'ailleurs été réalisées au cours de l'année 2014. Des véhicules sont également cédés aux CPI qui en font la demande.



Changement de chefs de corps en 2014 :

CPI SAULX :

- Nomination du Sergent Joffrey BEUVELET suite à l'intérim effectué par le caporal-chef Bernard ROUSSEL le 01-01-2014

CPI PIN :

- Nomination de l'adjudant Jean-Michel FONTAINE suite au départ en retraite du lieutenant Thierry LONCHAMPT le 01-01-2014

CPI Les COMBES :

- Nomination de l'adjudant Hervé SIMONIN suite au départ en retraite de lieutenant Jacques GLORIEUX le 12-04-2014

CPI SOING :

- Nomination du caporal Christophe JACQUEMARD suite au départ en retraite du lieutenant Jacques CHEVALIER le 01-05-2014

CPI CIREY :

- Nomination du sergent Marcel PELCY suite au départ du caporal-chef Johnny BEAUPRETRE le 01-09-2014

CPI VAUVILLERS :

- Nomination du lieutenant Jean-François JOYEUX suite au départ en retraite du major Daniel SIBILLE le 18-09-2014

CPI RADDON-BREUCHOTTE :

- Nomination de l'adjudant David BOULLE en remplacement du lieutenant Joël GROSJEAN le 1-10-2014

CPI ORMOY :

- Nomination du sapeur Tony AWIGNANO suite au départ en retraite du lieutenant Jean-Noël PERRIN le 17-12-2014

CPI BROYE LES PESMES :

- Nomination du sapeur Thomas FARIELLO suite au départ en retraite du lieutenant Gilbert COCHU le 31-12-2014

CPI CONFLANS SUR LANTERNE :

- Nomination de l'adjudant Thierry MACABREY suite au départ en retraite du lieutenant Pascal ANDREUX le 31-12-2014.

2014, les centres du corps départemental accueillent leurs élus

Suite aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014, le SDIS a souhaité mettre en place une campagne de communication en direction des élus. Pendant une semaine, du 13 au 19 octobre 2014, des réunions ont été organisées dans tous les centres du corps départemental pour présenter l'organisation des sapeurs-pompiers aux élus qui ont renouvelé leur mandat et aux nouveaux maires.

Ainsi, les maires du secteur de 1^{er} appel, le conseiller général du canton et les chefs de CPI du secteur se sont retrouvés à la caserne le temps d'une présentation de l'organisation des services d'incendie et de secours de la Haute-Saône et plus particulièrement celle des sapeurs-pompiers de leur secteur. Les commandants de brigade de gendarmerie, les chefs de police et les chefs de la police municipale, avec qui les sapeurs-pompiers travaillent en collaboration, ont également été conviés aux réunions pour les secteurs concernés.

Dans chaque centre, un film était projeté pour présenter l'organisation nationale de la sécurité civile, puis un diaporama développait l'organisation du SDIS, du centre d'intervention et le réseau associatif sapeur-pompier. Ces rencontres ont été l'occasion également de rappeler les obligations du maire en matière de défense et en matière de prévention des risques.

Autre point abordé au cours de ces rencontres, la promotion du volontariat et le rôle à jouer par les élus pour encourager l'engagement d'agents de collectivité ou de leurs administrés car les centres, on le sait, sont confrontés à des difficultés de recrutement.

A l'issue de ces présentations, les échanges se sont poursuivis avec les sapeurs-pompiers du centre qui ont pu présenter leurs locaux et leur matériel. Les élus ont ainsi pu manipuler le matériel ou encore assister à des départs en intervention. Le verre de l'amitié était proposé par l'amicale des sapeurs-pompiers de chaque centre en guise de conclusion. La presse était également présente pour relayer localement ces différentes actions.



Pour préparer ces réunions, les chefs de centre ont pu s'appuyer sur le Groupement des Unités Territoriales pour gérer la logistique du matériel notamment, ainsi que sur le secrétariat de direction pour la réalisation des diaporamas personnalisés et des plaquettes mises à disposition des élus.

Les élus ont très bien accueilli cette initiative : en effet, 491 élus ont répondu présents, 355 communes ont été représentées, soit 65%. Ils ont prêté une oreille attentive aux présentations faites et ont été très souvent surpris par l'organisation et les moyens des centres, ainsi que par la qualité des prestations.

2014, le SDIS met en place son plan d'actions pour les sapeurs-pompiers volontaires

Le plan d'actions départemental pour les sapeurs-pompiers volontaires est le digne pendant de la politique nationale menée en faveur du volontariat qui vise, entre autre, à inverser la tendance de la baisse des effectifs des SPV, consolider le modèle de la sécurité civile dont le volontariat est la composante essentielle, reconnaître la place des SPV au sein de l'encadrement des SDIS et faciliter l'accès des jeunes aux activités des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Pour garantir la pérennité du volontariat au plan haut-saônois, la mission « Volontariat » a donc proposé un projet de plan composé de 26 mesures, déclinées en autant d'objectifs et articulées en 70 actions dans les domaines du recrutement, des conditions d'exercice, du management et de l'attractivité de l'engagement.

Ce projet, après avoir été présenté aux chefs de centre le 2 septembre, ainsi qu'au directeur de cabinet du préfet et aux associations d'élus le 25 septembre, a été approuvé par les membres du bureau de l'UDSP 70 le 7 octobre. Il a été soumis aux membres du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires, mais aussi aux élus de l'AMF et l'AMR, avant d'être adopté par les membres du conseil d'administration du SDIS au cours de la séance du 20 octobre 2014.

Le 13 décembre, ce plan d'actions a été ratifié par le Préfet, les présidents du Conseil général, du CASDIS, de l'AMF, de l'AMR, et de l'UDSP 70, qui marquent ainsi leur engagement fort pour garantir la pérennité du volontariat.

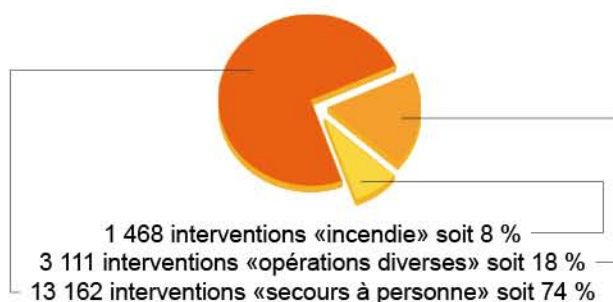
Sa mise en oeuvre va permettre au volontariat de sécurité civile et de protection des populations, ainsi consolidé, de jouer pleinement son rôle social et sociétal.



L'activité opérationnelle

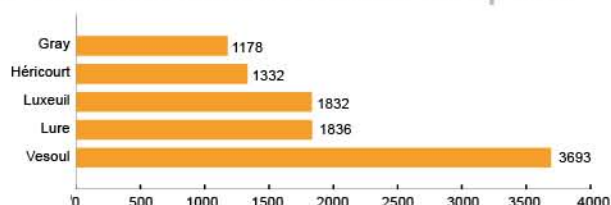
Une activité opérationnelle en hausse

En 2014, l'activité opérationnelle a représenté 17 741 interventions contre 16 024 en 2013, soit une hausse de 10,7 %. Cette hausse intervient après deux années de baisse consécutives. Elle est liée, d'une part, à l'augmentation des opérations diverses et, d'autre part, à l'augmentation de plus de 6% des secours à personne. **En Haute-Saône, une intervention a lieu toutes les 31 minutes.**

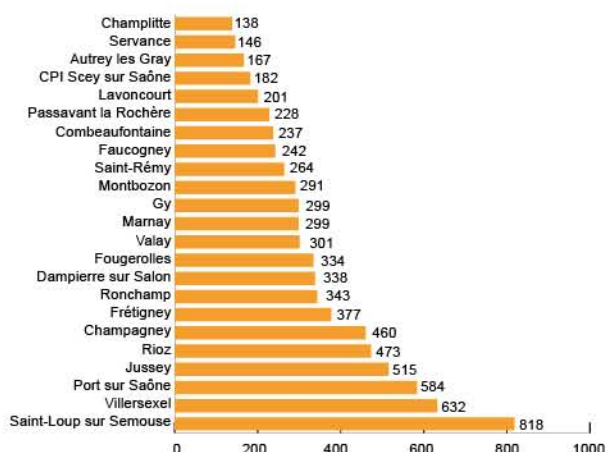


L'activité des centres du corps départemental

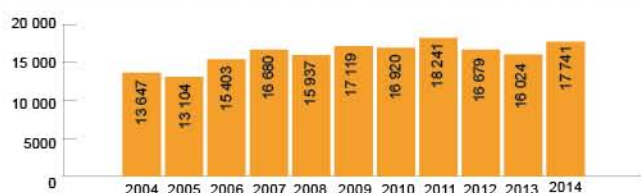
Les Centres d'Intervention Principaux



Les Centres d'Intervention



Evolution du nombre d'interventions sur 10 ans



Le CTA/CODIS, organe unique de réception des demandes de secours pour l'ensemble des communes du département

En 2014, le CTA/CODIS a été amené à gérer 64 550 demandes de secours :

- 29 301 appels provenant du numéro d'urgence 18,
- 35 249 appels provenant du numéro d'urgence 112.

Parallèlement, 94 200 appels administratifs et opérationnels ont été réceptionnés ou émis par le CTA/CODIS.

171 326 communications radio ont également été gérées cette année par le CTA/CODIS.

2014, le SDIS 70 travaille à la mise en place d'un projet de saisie informatique des CRSS

En 2014, le chef du groupement « Infrastructures et système d'alerte » a développé une interface qui, à terme, permettra aux centres de saisir directement, sur un poste informatique, les Comptes-Rendus de Sorties de Secours (CRSS).

Des essais sont d'ores et déjà en cours au centre d'intervention principal de Vesoul depuis le 2e semestre 2014.

Lorsque cette nouvelle application « made in 70 » sera totalement opérationnelle, les centres n'auront plus, comme ils le font aujourd'hui, à compléter manuellement les formulaires de CRSS au retour d'intervention et à les transmettre en fin de mois à l'Etat-major pour une saisie informatique réalisée par trois agents du Groupement « Finances et Personnel ». Ils le feront alors via cette interface, le SDIS n'ayant plus qu'à assurer une mission de contrôle et de validation des CRSS qui lui parviendront par flux dématérialisés.

Economie de papier, mais surtout gain de temps évident qui devrait permettre la réalisation d'un des objectifs fixés par le plan départemental d'actions pour les sapeurs-pompiers volontaires, à savoir « Améliorer la procédure d'indemnisation des SPV ».



2014, la salle « débord » du CODIS est informatisée

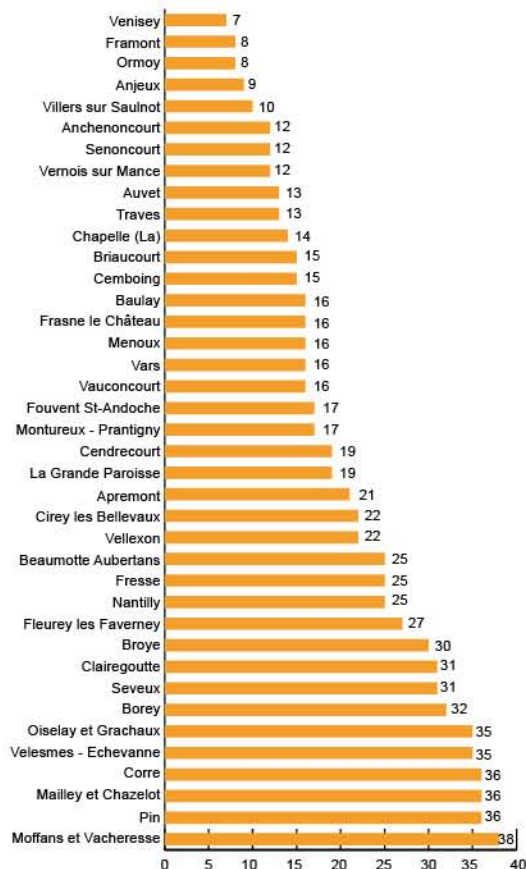
Le SDIS 70 a équipé la salle de débordement du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) de 7 ordinateurs et d'autant de postes téléphoniques. Cette salle est activée lorsqu'un événement particulier provoque un afflux d'appels au Centre de Traitement des Appels (inondation, orage, tempête de neige, tremblement de terre...). Tous les appels « entrants » basculent alors dans cette salle où ils sont traités par des opérateurs qui trient les appels, traitent ceux relatifs à l'évènement en question, tandis qu'ils renvoient tous les autres sur le CTA pour une gestion « classique ».

L'installation de ces nouveaux matériels permet une gestion plus rapide et efficace des appels engendrés par un évènement particulier, puisqu'ils sont dorénavant saisis immédiatement par informatique alors que, par le passé, ils étaient traités manuellement, puis saisis informatiquement ultérieurement.

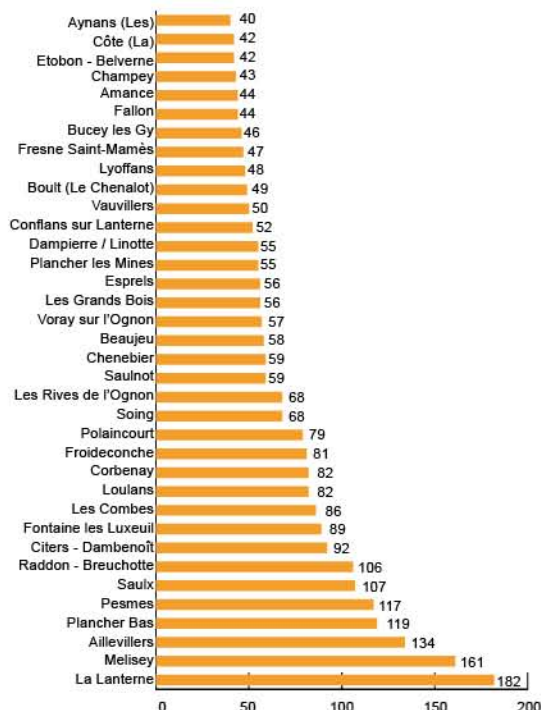
Ce nouveau matériel a pu démontrer toute son efficacité lors du violent orage qui a touché Vesoul et ses environs le 10 août 2014, générant quelques 200 interventions.

L'activité des centres des corps communaux

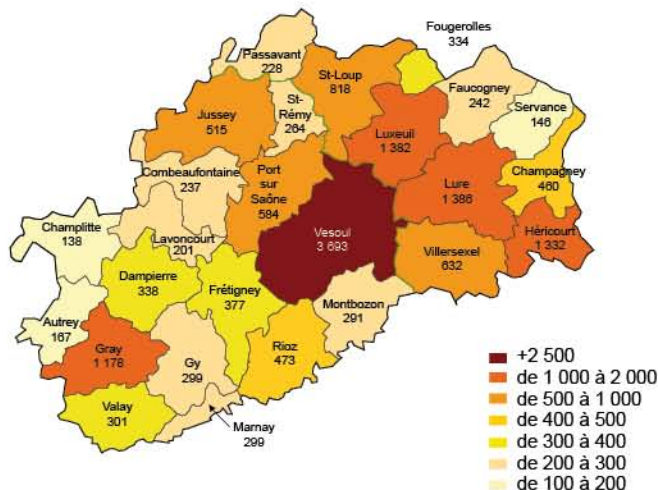
L'activité des centres de première intervention totalisant moins de 40 engagements



L'activité des centres de première intervention totalisant plus de 40 engagements



Répartition géographique des interventions



Les interventions marquantes

Secours à personne

- 04 février à Colombier, choc frontal sur la RN 57, 3 blessés graves
- 9 mars à Corbenay, 2 morts et 2 blessés graves dans un virage manqué (photos 1)
- 12 mars à Charmoille, collision entre un poids lourd et une voiture sur la RN 19, 1 septuagénaire décède
- 15 mars à Vellefrey et Vellefrange, sortie de route, 1 mort
- 06 avril à Bucey lès Gy, 2 morts dans le crash d'un avion (photos 2)
- 15 mai à Belverne, 1 motard percute un poids lourd et trouve la mort
- 28 mai à Fougerolles, sortie de route, 1 décédé
- 29 mai à Echenoz la Méline, réanimation d'une petite fille de 3 ans, retrouvée en arrêt cardio-respiratoire dans une piscine sécurisée.
- 31 mai à Pontcey, une échelle touche une ligne à haute tension, 1 blessé grave et 1 blessé léger
- 12 juin à Malvillers, 1 jeune de 20 ans trouve la mort après une collision avec un poids lourd
- 19 juillet à Ronchamp, le train Belfort-Paris percute une voiture abandonnée, les 27 passagers et les 2 agents de la SNCF sont indemnes (photos 3)
- 11 septembre à Pennesières, collision frontale entre 2 véhicules, 1 mort et 1 blessé léger
- 14 septembre à Vy lès Lure, 1 motard trouve la mort dans une violente sortie de route

Incendies

- 04 février à Héricourt, établissements CARMINATI-FARINEY, nombreux dégâts matériels, pas de blessé (photos 4)
- 19 avril à Luxeuil les Bains, appartement au 2ème étage d'un immeuble, 6 personnes relogées (photos 5)
- 29 juin à la Planche des Belles Filles, le chalet est ravagé par les flammes, 15 jours avant l'arrivée de la 10ème étape du Tour de France (photos 6)
- 02 juillet à Jussey, établissements Giffey, le bâtiment de 4000m² dédié à la production est hors d'usage (photos 7)
- 11 octobre à Pomoy, 400 bottes de paille et de regain partent en fumée dans l'incendie d'un hangar agricole, 5 têtes de bétail sauvées, aucun blessé (photos 8)
- 15 novembre à Gevigney et Mercey, une bâtisse abritant 3 logements s'embrase, 5 voitures de collection détruites, mais aucun blessé (photos 9)
- 23 décembre à Héricourt, une habitation détruite et une autre partiellement
- 23 décembre à Villersexel, hôtel « Le relais aux Moines », aucun blessé (photos 10)

Opérations diverses

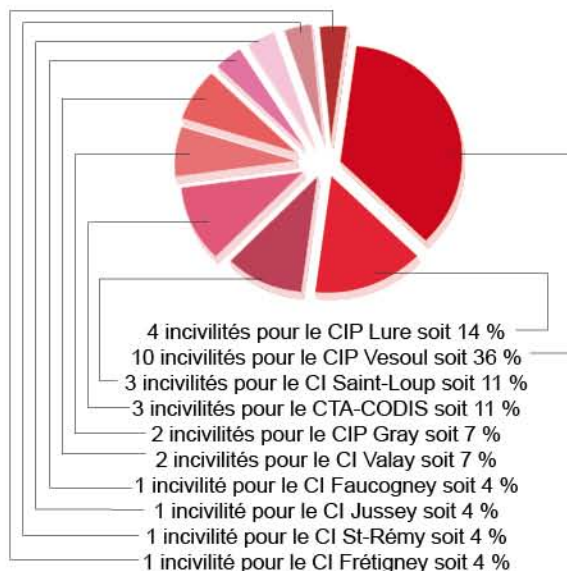
- 10 août sur les secteurs de Vesoul et Luxeuil, des rafales de vent (122km/h par endroit) génèrent 200 interventions, de nombreux dégâts matériels, mais aucun blessé (photos 11)
- 25 mai à Champagny, sauvetage d'une jument tombée dans un ruisseau (photos 12)



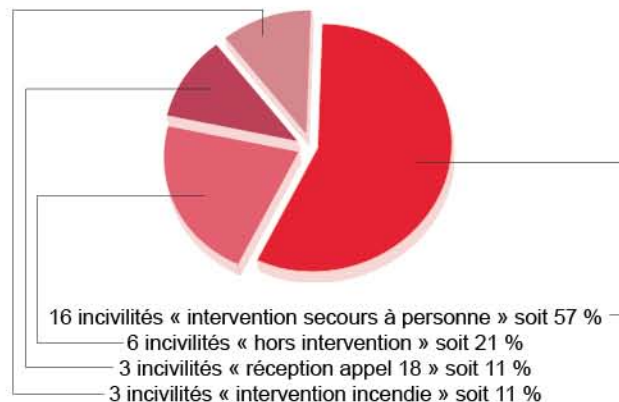


Le volet juridique

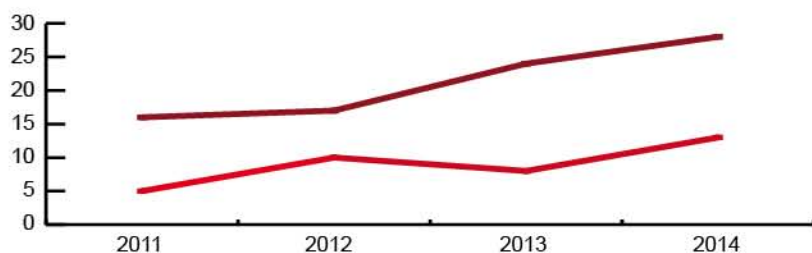
Répartition des incivilités par centres (chiffres 2014)



Répartition des incivilités par type d'activité (chiffres 2014)



Evolution du nombre d'incivilités entre 2011 et 2014



2014, le SDIS enregistre une forte augmentation des dépôts de plainte pour incivilité

Pour l'année 2014, 28 actes d'incivilité déclarés ont fait l'objet de 14 plaintes : 10 pour des faits d'agressions sur sapeur-pompier en intervention, 1 pour fausse alerte, 2 pour vol et 1 pour dégradations de biens.

Le plus frappant est de constater que le nombre de plaintes pour agression sur sapeur-pompier en intervention s'est fortement accru, passant de 3 dépôts de plainte en 2012, à 4 en 2013 et à 10 en 2014.

Il reste encore plus frappant que ces plaintes, dans leur quasi-totalité, sont consécutives à des actes de violence commis en intervention, et plus particulièrement dans le cadre d'opérations de secours à personne.

Les facteurs alcool, drogue et/ou précarité sociale semblent constituer un « cocktail détonnant » auquel nos sapeurs-pompiers sont confrontés quotidiennement.

Les faits sont parfois d'une exceptionnelle gravité, comme en septembre, où les 4 membres de l'équipage d'un VSAV ont été mis en joue au moyen d'un fusil de chasse par une personne fortement alcoolisée. L'intéressé a pu, fort heureusement, être désarmé par le chef d'agrès, mais l'issue aurait pu se révéler dramatique.



2014, le Tribunal Administratif juge le SDIS non responsable dans le cadre d'un contentieux de reprise de feu

Par jugement en date du 4 décembre 2014, le Tribunal Administratif de Besançon a rejeté la requête d'un usager et de son assureur demandant la condamnation du SDIS dans le cadre d'un feu d'habitation, survenu à Champagney en 2010, après que les sapeurs-pompiers haut-saônois soient intervenus dans un premier temps pour un feu de cheminée dans une maison de type R+1+comble. Dans ce type de contentieux, on sait que la question prégnante est le fait de savoir si les sapeurs-pompiers ont bien éteint le 1^{er} feu. Ainsi, ce type de litige pose avec acuité la question des mesures de contrôle et d'éventuelles surveillances du 1^{er} feu, car c'est une défaillance sur ce terrain qui permettra d'engager la responsabilité du SDIS. Dans le cas d'espèce, il a notamment été reproché aux sapeurs-pompiers de ne pas avoir utilisé la caméra thermique malgré le fait qu'aucune consigne interne n'imposait son utilisation et que cet équipement n'était pas en dotation au centre de Champagney. Le juge a finalement déchargé le SDIS de toute responsabilité dans cette affaire.



tion et que cet équipement n'était pas en dotation au centre de Champagney. Le juge a finalement déchargé le SDIS de toute responsabilité dans cette affaire.

Cependant, aujourd'hui, force est de constater que les compagnies d'assurance garantissant occupants et propriétaires des dommages dont ils sont victimes tentent, de plus en plus systématiquement, de faire établir la responsabilité du SDIS, sur des cas similaires, au moyen de procédures d'expertise, en vue de recouvrer tout ou partie des sommes qu'elles doivent engager pour couvrir leur assuré.

Face à ces pratiques regrettables - car à chaque fois que de telles actions sont engagées contre le SDIS, c'est la qualité du travail des soldats du feu qui est mise en cause - on ne peut donc qu'encourager les sapeurs-pompiers à redoubler de vigilance lorsqu'ils sont confrontés à des feux de cheminée et à veiller à respecter toutes les consignes en matière de déblaiement, contrôle, utilisation de la caméra thermique, sondage, surveillance.

2014, le contrat de responsabilité civile résilié par l'assureur

L'assureur Generali a procédé, à la fin de l'année 2014, à la résiliation du contrat « Responsabilité Civile ». Le SDIS, contraint par cet incident, a lancé une nouvelle consultation, non sans le risque d'un résultat infructueux pouvant potentiellement priver l'établissement d'une assurance de responsabilité.

Au final, c'est la SHAM qui assurera désormais ce risque, mais l'établissement va devoir s'acquitter d'une cotisation annuelle de près de 40 000 euros alors que cette dernière s'élevait auparavant à environ 10 000 euros.

Cette résiliation s'inscrit dans une politique générale de la compagnie d'assurance de désengagement des marchés « SDIS » liée à une recrudescence, au plan national, des contentieux opérationnels. Elle peut également s'expliquer par la trop forte sinistralité du SDIS 70 impactée, même lorsque dans un jugement la responsabilité du SDIS n'est pas retenue, par des frais d'expertise et d'avocat engagés par la compagnie d'assurance à chaque fois que l'établissement est mis en cause.



Les autres chiffres clef du service juridique pour 2014 :



- En matière de suivi des dossiers d'agression :
 - ↳ 15 dossiers de dépôt de plainte toujours en cours au 31/12/2014,
 - ↳ 6 constitutions de partie civile de l'établissement,
 - ↳ 6 jugements favorables obtenus.
- 10 déclarations de sinistre réalisées (assurance de responsabilité, assurance dommage aux biens, assurances bris de glace et protection juridique),
- 4 dossiers de sinistre encore ouverts,
- 1 dossier de renouvellement du contrat de responsabilité civile,
- 15 dossiers de « précontentieux » constitués,
- 1 contentieux de responsabilité ouvert et clos la même année,
- 1 contentieux de marché public ouvert au sein duquel le SDIS était « observateur »,
- 47 avis divers fournis.

Les autres faits marquants

Janvier :

- ↳ Formation d'intégration pour 8 SPP et 4 VSC
- ↳ Reportage France 3 en direct du centre d'intervention de Rioz

Février :

- ↳ Epreuve sportive départementale : Cross à Gy
- ↳ Démonstration des gestes de sécurité en cas d'incendie dans les exploitations agricoles **(photo 1)**

Mars :

- ↳ Les sapeurs-pompiers du CIP Vesoul participent au tournage d'un film d'Alain Baptizet « Paysans d'hier et d'aujourd'hui » **(photo 2)**

Avril :

- ↳ Epreuve sportive départementale : Challenge de la qualité à Lure

Mai :

- ↳ Participation de 7 sapeurs-pompiers de Vesoul au FireFighter Combat Challenge en Moselle **(photo 3)**
- ↳ Réunion des directeurs des SDIS de la zone Est au Conseil général **(photo 4)**
- ↳ Rassemblement technique régional des JSP à Lure **(photos 5)**

Juin :

- ↳ Inauguration de la caserne de Gy : 480 m² au service des 25 sapeurs-pompiers gylois
- ↳ Inauguration de la caserne de Marnay : 500 m² au service des 28 sapeurs-pompiers marnaysiens
- ↳ 106^{ème} congrès départemental à Héricourt : 700 sapeurs-pompiers réunis **(photo 6)**
- ↳ Epreuve sportive départementale : Bike and Run à Rioz
- ↳ Séance d'installation du nouveau conseil d'administration et départ de Monsieur OPEC et de Monsieur BEGEOT **(photo 7)**

Juillet :

- ↳ Inauguration du simulateur d'urgence : un partenariat SDIS70/CHI70 **(photos 8)**
- ↳ Dispositif de sécurité pour l'arrivée d'une étape du Tour de France à la Planche des Belles Filles

Octobre :

- ↳ Journée de la sécurité intérieure : le SDIS aux côtés des autres acteurs de la sécurité **(photo 9)**

Novembre :

- ↳ 4 nouveaux VSC pour 8 mois
- ↳ Réunion des membres des SSSM de la zone Est au CIP Vesoul
- ↳ Exercice départemental à la distillerie Peureux à Fougerolles **(photo 10)**
- ↳ Participation au « Forum des partenaires pour les élus et les collectivités » organisé par l'AMF et l'AMR
- ↳ Inspection du SDIS 70 par l'IGA, puis par la DGSCGC

Décembre :

- ↳ Animations au profit du Téléthon au CIP Vesoul **(photo 11)**
- ↳ Livraison de la Cellule d'Entraînement au Port de l'ARI : un nouvel outil au service de la formation
- ↳ Visite de Monsieur le préfet BOLOT, préfet délégué à la défense et à la sécurité







**Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours
de la Haute-Saône**

4 rue Lucie et Raymond AUBRAC
BP 40005 - 70001 VESOUL CEDEX

Tél. : 03 84 96 76 00 - Fax : 03 84 96 76 18
Courriel : sdis70@sdis70.fr



Retrouvez toute l'information sur www.sdis70.fr